

RESUME

Les résumés sont constitués d'obligations d'information appelées "éléments". Ces éléments sont numérotés dans les sections A - E (A.1 - E.7).

Ce résumé (le "**Résumé**") contient tous les éléments qui doivent être inclus dans un résumé pour ce type de titres et d'émetteur. Etant donné que certains éléments ne doivent pas être traités, il peut y avoir des trous dans la numérotation des éléments.

Même si un élément doit être inséré dans le Résumé en raison de la nature des titres et de l'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée au sujet de cet élément. Dans ce cas, une brève description de l'élément est insérée dans le Résumé avec la mention 'sans objet'.

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Introduction et avertissements	<p>Ce Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base. Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base, en ce compris les informations incorporées par référence, et lu conjointement avec les Conditions Définitives.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, le plaignant peut, en vertu de la législation nationale de l'État Membre de l'Espace Economique Européen concerné, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Aucune responsabilité civile n'est attribuée à toute personne responsable sur la seule base de ce Résumé, y compris toute traduction de celui-ci, à moins qu'il ne soit trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base, ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les Détenteurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.</p>
A.2	Consentement de l'Émetteur à l'utilisation du Prospectus dans le cadre d'une revente ultérieure ou d'un placement définitif des Titres	<p>[L'Émetteur peut donner son consentement à l'utilisation du Prospectus de Base et des Conditions Définitives pour une revente ultérieure ou un placement final des Titres par des intermédiaires financiers, à condition que la revente ultérieure ou le placement final des Titres par ces intermédiaires financiers soit effectué pendant la Période de l'Offre spécifiée ci-dessous dans les Conditions Définitives. Ce consentement peut être soumis à des conditions qui sont pertinentes pour l'utilisation du Prospectus de Base.]</p> <p>[[Consentement [Spécifique] [Général] : l'Émetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base et de ces Conditions Définitives dans le cadre de la revente ultérieure ou du placement final des Titres (une "Offre Publique") qui respecte toutes les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) l'Offre Publique est faite uniquement [en Belgique] [au Danemark] [en Espagne] [en Finlande] [en France] [en Irlande] [en Italie] [au Luxembourg] [à Malte] [aux Pays-Bas] [en Norvège] [au Portugal] [et/ou] [en Suède] ; [et] (b) l'Offre Publique est faite uniquement au cours de la période comprise du [●] (y compris) au (mais excluant) [●] (la "Période de l'Offre"); [et] (c) l'Offre Publique est faite uniquement par [●] [et] [chaque intermédiaire financier dont le nom est publié sur le site de l'Émetteur (https://home.barclays/investor-relations/structured-securities-final-terms) et qui est identifié comme un offreur agréé pour ces Titres] [tout intermédiaire financier qui est (i) habilité à faire de telles offres en vertu de la [Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du

		<p>Conseil sur les marchés d'instruments financiers (telle que modifiée de temps à autre, "MiFID") et (ii) a publié sur son site internet qu'il utilise le Prospectus de Base conformément au consentement de l'Émetteur et aux conditions qui y sont liées ([chacun] un "Offreur Agréé").]; et]</p> <p>(d) [●].</p> <p>Les informations sur les termes et conditions d'une offre faite par un Offreur Agréé doivent être fournies au moment de cette offre par l'Offreur Agréé.]</p> <p>[Sans Objet : l'Émetteur ne consent pas à l'utilisation du Prospectus de Base pour des reventes ultérieures.]</p>
Section B - Émetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur	Les Titres sont émis par Barclays Bank PLC (l'"Émetteur").
B.2	Siège social et forme juridique de l'Émetteur, législation régissant ses activités et pays d'origine	<p>L'Émetteur est une société publique à responsabilité limitée immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles.</p> <p>Les lois et le régime juridique principal sous lequel l'Émetteur opère sont les lois d'Angleterre et du Pays de Galles y-compris le <i>Companies Act</i>.</p>
B.4b	Tendances connues ayant des répercussions sur l'Émetteur et ses secteurs d'activité	<p>L'activité et les résultats de l'Émetteur et de ses filiales (collectivement, le "Groupe Bancaire" ou "Barclays") peuvent être affectés par les politiques fiscales ou autres et d'autres actions de diverses autorités gouvernementales et réglementaires au Royaume-Uni, aux États-Unis, dans l'Union Européenne et ailleurs, qui sont toutes susceptibles d'être modifiées et, de ce fait, le risque de voir la réglementation changer restera un souci. Une approche plus ferme des autorités, le renforcement des conditions d'émission, les incertitudes politiques (particulièrement liées au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne) ainsi que le manque potentiel de coordination réglementaire sur le plan international alors même que des normes de surveillance renforcées sont développées et mises en place, tout ceci pourrait avoir un impact négatif sur les opérations, le capital et les stratégies de gestion du risque du Groupe Bancaire, qui pourrait en conséquence décider de modifier ses entités juridiques, de capital et de financement, ainsi que son portefeuille d'activités, ou même de quitter totalement certains domaines d'activité ou encore de ne pas se développer dans certains secteurs qui pourraient présenter par ailleurs un potentiel intéressant.</p> <p>Suite au transfert des actifs et passifs de la division anglaise de Barclays du Groupe Bancaire à Barclays Bank UK PLC et à ses filiales (ensemble, le "Groupe du Royaume-Uni de la Banque Barclays"), le Groupe Bancaire devient moins diversifié qu'auparavant. Le Groupe Bancaire n'a plus de ressource pour les actifs du Groupe du Royaume-Uni de la Banque Barclays. En outre, par rapport à son groupe mère, le Groupe Bancaire se concentre davantage sur les activités à l'extérieur du Royaume-Uni, sur les activités entières, plus dépendant des sources de financement de gros et potentiellement soumises à des obligations réglementaires différentes.</p> <p>Certaines autres dispositions légales et domaines d'intérêt importants nécessiteront une grande attention de la part de la direction tout en entraînant une affectation de frais et de ressources, y compris :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Modifications des exigences prudentielles, y compris l'ensemble des mesures de réduction du risque récemment adoptées dans l'UE pour modifier la Directive sur les exigences de fonds propres (CRD IV) et la Directive sur le Redressement et la Résolution des Établissements de Crédit (BRRD) qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL), les exigences en matière de ratio de levier, de liquidité ou de besoins de financement, les taux applicables de coussins et/ou les compléments à ajouter à de telles exigences minimum ainsi que les méthodes de calcul applicables aux actifs pondérés en fonction des risques qui pourront tous être établis par les autorités internationales, européennes ou nationales. • Le marché des produits dérivés a retenu tout spécialement ces dernières années l'attention des régulateurs des pays du G20 et au-delà, avec des réglementations qui exigent la compensation et la déclaration des produits dérivés standardisés de gré à gré ainsi que l'obligation d'établissement de marges pour les opérations de produits dérivés de gré à gré hors compensation. D'autres réglementations applicables aux dealers de swap, y compris celles promulguées par la <i>Commodity Futures Trading Commission</i> des États-Unis, ont imposé des coûts importants aux activités de dérivés du Groupe Bancaire. • La refonte de la Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (MiFID II) qui, dans sa nouvelle version, est entrée en vigueur en janvier 2018 en modifiant profondément le cadre réglementaire européen, imposant aux opérateurs du marché certaines modifications opérationnelles applicables à un large éventail d'instruments financiers ainsi que des modifications dans les structures et les pratiques du marché. • En vertu du Règlement européen relatif aux indices de référence de l'UE, après le 1^{er} janvier 2020, certaines entités du Groupe Bancaire ne seront plus autorisées à utiliser des indices de référence, à moins que l'administrateur concerné ne soit autorisé, enregistré ou qualifié sous un régime applicable aux tiers. Cela peut nécessiter l'adaptation des processus et systèmes pour assurer la transition vers de nouveaux indices de référence alternatifs, ce qui serait un processus très long et coûteux. • Par ailleurs, le passage aux taux sans risque dans le cadre d'une réforme plus large des indices de référence devrait également avoir un impact sur le Groupe Bancaire pour le calendrier de développement d'un marché des taux sans risque robuste, une réaction défavorable du marché et/ou des incohérences dans l'adoption des produits utilisant les nouveaux taux sans risque, et aussi concernant les coûts et incertitudes liés à la gestion et/ou au changement des produits historiques pour les taux de référence sans risque, suite à la l'interruption proposée de certains indices de référence existants. • Le Groupe Bancaire et certains de ses membres sont soumis à des exercices de simulation de crise surveillée dans un certain nombre
--	--	---

		<p>de juridictions. Ces exercices comprennent actuellement les programmes de la Bank of England, de l'Autorité Bancaire Européenne, de la Federal Deposit Insurance Corporation et du Federal Reserve Board. Le non-respect des exigences de simulation de crise réglementaire ou le défaut des autorités de régulation d'approuver les résultats de simulations de crise et les plans de capital du Groupe Bancaire pourraient obliger le Groupe Bancaire à améliorer sa position financière, à limiter les distributions de capital ou à placer du capital supplémentaire dans des filiales spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'introduction et la mise en œuvre de la Directive sur les Services de Paiement 2 ("PSD2"), qui est en vigueur au cours de 2019, offrent aux tiers et aux banques la possibilité de modifier et d'améliorer la relation entre un client et leur banque. PSD2 introduira également de nouvelles exigences au processus d'authentification pour un certain nombre de mesures prises par les clients, y compris les opérations de commerce électronique. Le non-respect de la PSD2 pourrait exposer le Groupe Bancaire à des sanctions réglementaires. Les changements apportés à l'authentification peuvent modifier l'environnement de la fraude dans l'industrie à mesure que les fournisseurs mettent en œuvre les différentes approches pour se conformer.
B.5	Description du groupe et de la position de l'Émetteur au sein du groupe	<p>Le Groupe Bancaire est un important fournisseur mondial de services financiers.</p> <p>L'Émetteur est une filiale détenue à 100% par Barclays PLC, qui est la société holding du Groupe Bancaire.</p>
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans Objet ; l'Émetteur a choisi de ne pas inclure une prévision ou estimation du bénéfice.
B.10	Nature de toutes les réserves du rapport d'audit sur les informations financières historiques	Sans Objet ; le rapport d'audit sur les informations financières historiques ne contient pas de telles réserves.
B.12	Principales données financières sélectionnées ; aucun changement défavorable significatif et aucune déclaration de changement significatif	<p>Sur la base des informations financières auditées du Groupe Bancaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, le Groupe Bancaire comptait un actif total de 877.700 millions GBP (2017 : 1.129.343 millions GBP), un total net de prêts et avances de 136.959m GBP (2017 : 324.590 millions GBP), un total de dépôts de 199.337 millions GBP (2017 : 399.189 millions GBP) et un total des fonds propres de 47.711 millions GBP (2017 : 65.734 millions GBP) (y compris un total de 2 millions GBP de participations minoritaires (2017 : 1 million GBP)). Le résultat avant impôt du Groupe Bancaire pour l'année se terminant le 31 décembre 2018 s'est élevé à 1.286 million GBP (2017 : 1.758 million GBP) après provisions pour dépréciation de créances et autres provisions pour un montant de 643 millions GBP (2017 : 1.553 millions GBP). Les informations financières données dans ce paragraphe sont tirées des états financiers consolidés audités de l'Émetteur pour l'année se terminant le 31 décembre 2018.</p> <p>Sur la base des informations financières non auditées du Groupe Bancaire pour les six mois clos le 30 juin 2019, le Groupe Bancaire comptait un actif total de 969.266 millions GBP, un total net de prêts et avances de 144.664 millions GBP, un total de dépôts de 215.125 millions GBP et un total des fonds propres de 52.610 millions GBP (y compris un total de 0 million GBP de participations minoritaires). Le résultat avant impôt du Groupe Bancaire</p>

		<p>pour les six mois clos le 30 juin 2019 s'est élevé à 1.725 millions GBP (30 juin 2018 : 725 millions GBP) après provisions pour dépréciation de créances et autres provisions pour un montant de 510 millions GBP (30 juin 2018 : 156 millions GBP). Les informations financières données dans ce paragraphe sont tirées des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de l'Émetteur pour les six mois clos le 30 juin 2019.</p> <p>Sans objet : Il n'y a eu aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe Bancaire depuis le 30 juin 2019.¹</p> <p>Il n'y a eu aucun changement défavorable significatif dans les perspectives de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2018.</p>
B.13	Événements récents importants portant sur l'Émetteur qui ont un impact significatif sur l'évaluation de la solvabilité de l'Émetteur	<p>Sans Objet : il n'y a pas eu d'événements récents spécifiques à l'émetteur qui sont, dans une mesure significative, pertinents pour l'évaluation de la solvabilité de l'Émetteur.</p>
B.14	Dépendance de l'Émetteur à l'égard d'autres membres du groupe	<p>La totalité des actions ordinaires émises par l'Émetteur est la propriété effective de Barclays PLC, qui est la société holding finale du Groupe Bancaire.</p> <p>La situation financière de l'Émetteur dépend de la situation financière de ses filiales.</p>
B.15	Description des activités principales de l'Émetteur	<p>Le Groupe Bancaire est une banque transatlantique de gros et de détail, de portée mondiale, offrant des produits et services bancaires aux particuliers et aux entreprises, et des services de banque d'investissement, des cartes de crédit et de gestion de patrimoine, ancré dans les deux marchés domestiques du Groupe Bancaire au Royaume-Uni et aux États-Unis.</p> <p>L'Émetteur et le Groupe Bancaire offrent des produits et des services destinés aux grands clients du Groupe Bancaire, qu'il s'agisse de grandes entreprises, de grossistes ou de clients bancaires internationaux.</p>
B.16	L'Émetteur est-il directement ou indirectement détenu ou contrôlé, par qui et nature de ce contrôle	<p>La totalité des actions ordinaires émises de l'Émetteur est la propriété effective de Barclays PLC, qui est la société holding de l'Émetteur et de ses filiales.</p>
B.17	Notations de crédit attribuées à l'Émetteur ou à ses titres de créance	<p>Les obligations non garanties à court terme de l'Émetteur sont notées A-1 par Standard & Poor's Credit Market Services Europe Limited, P-1 par Moody's Investors Service Ltd. et F1 par Fitch Ratings Limited et les obligations non garanties et non subordonnées à long terme de l'Émetteur sont notées A par Standard & Poor's Credit Market Services Europe Limited, A2 par Moody's Investors Service Ltd. et A+ par Fitch Ratings Limited. Une émission spécifique de Titres peut être notée ou non notée.</p>

¹ En vertu du Supplément 1/2019 du 3 septembre 2019, les principales informations financières sélectionnées et aucune déclaration de changement important n'a été mise à jour.

		<p>Notations : Cette émission de Titres sera [ne sera pas notée] [notée [●] par [Fitch Ratings Limited] [Moody's Investors Service Ltd.] [Standard & Poor's Credit Market Services Europe Limited]].</p>
Section C - Titres		
C.1	Nature et catégorie des Titres offerts et/ou admis à la négociation	<p>Les Titres décrits dans ce Résumé peuvent être des Titres de créance ou, lorsque les conditions de remboursement sont liées à la performance d'un indice d'inflation spécifié, des Titres dérivés.</p> <p>Les Titres payeront un intérêt à un taux fixe, un taux variable plus un pourcentage fixe, un taux égal à un pourcentage fixe moins un taux variable, un taux qui est égal à la différence entre deux taux variables, un taux qui est calculé par référence aux variations d'un indice d'inflation spécifié, ou un taux qui variera entre deux taux fixes spécifiés (dont l'un peut être zéro) selon que le taux variable spécifié soit supérieur au taux spécifié d'exercice à la date de détermination applicable, pourront être des Titres à coupon zéro (qui ne portent pas d'intérêts), ou pourront appliquer une combinaison de divers types d'intérêts. Le type d'intérêts (s'il y a lieu) payable sur les Titres peut être le même pour toutes les Dates de Paiement d'Intérêts, ou différent pour différentes Dates de Paiement d'Intérêts. Les Titres peuvent comporter une option pour l'Émetteur, à sa discrétion, de modifier le type d'intérêts payable pour les Titres à une reprise pendant la durée des Titres. Le montant de l'intérêt payable en ce qui concerne les Titres, à une Date de Paiement d'Intérêts, peut être sujet à un Facteur Range Accrual qui variera en fonction de la performance d'un indice d'inflation spécifié ou en fonction d'un ou plusieurs taux variables spécifiés, au cours de la période d'observation relative à cette Date de Paiement d'Intérêts.</p> <p>Les Titres peuvent comporter une option de rachat des Titres avant leur échéance au choix de l'Émetteur ou de l'investisseur.</p> <p>Si les Titres ne sont pas remboursés anticipativement, ils seront remboursés à la Date Fixée pour le Remboursement et le montant versé sera soit un montant de remboursement fixe ou un montant lié à la performance d'un indice d'inflation spécifié.</p> <p>Les Titres peuvent être compensés par un système de compensation ou être non-compensés et détenus sous forme au porteur ou nominative. Certains Titres compensés peuvent prendre la forme d'inscription en compte dématérialisée et non-certifiée. La propriété des Titres compensés sera déterminée par les livres du système de compensation concerné.</p> <p>Les Titres seront émis en une ou plusieurs séries (chacune, une "Série") et chaque Série peut être émise en tranches (chacune une "Tranche") à des dates d'émission identiques ou différentes. Les Titres de chaque Série sont destinés à être interchangeables avec tous les autres Titres de cette Série. Chaque Série se verra attribuer un numéro de Série unique et un code d'identification.</p> <p>Les Titres sont des obligations négociables de l'Émetteur qui peuvent être achetées et vendues par les investisseurs, conformément aux modalités et conditions énoncés dans le Prospectus de Base (les "Conditions Générales"), tel que complétées par les conditions définitives (les "Conditions Définitives") (les Conditions Générales telles que complétées de la sorte, les "Conditions").</p> <p>[Intérêt : [Les Titres ne payeront aucun intérêt.] [L'intérêt payable en vertu des Titres sera déterminé par référence [à une combinaison] [d'un taux d'intérêt fixe/ un taux d'intérêt variable/ un taux d'intérêt variable inversé/ un taux d'intérêt variable décomposé/ un intérêt liée à la performance d'un indice d'inflation spécifié/ un taux d'intérêt fixe qui variera entre deux taux fixes</p>

		<p>spécifiés (dont l'un peut être zéro) selon que le taux variable spécifié est égal ou supérieur au taux spécifié d'exercice/au taux d'intérêt lié à l'écart entre deux taux variables] [, étant entendu que le taux d'intérêt pourra être modifié au gré de l'Émetteur [par une combinaison d'un] taux d'intérêt [fixe]] un taux d'intérêt variable/ un taux d'intérêt variable inversé/ un taux d'intérêt variable décomposé/ un taux d'intérêt lié à l'écart entre deux taux d'intérêt variables.] [Le montant de l'intérêt payable à l'égard d'un titre pour une période de calcul d'intérêts sera déterminé en multipliant le montant de calcul des intérêts de ce titre par le taux d'intérêt applicable et le décompte des jours [, puis en multipliant le montant obtenu par le Facteur Range Accrual pour la période de calcul d'intérêts.]]</p> <p>Option d'achat ou de vente : [Sans Objet.] [Les Titres peuvent être remboursés avant la Date Fixée pour le Remboursement au choix [de l'Émetteur à la (aux) date(s) suivante(s) : [●]] [et] [du Détenteur à la (aux) date(s) suivante(s) : [●]].]</p> <p>Remboursement final : Le montant du remboursement final sera [déterminé par référence à l'Indice [●]] [[●] pour cent de [●] (le Montant du Calcul)].</p> <p>Forme : [Les Titres seront initialement émis sous la forme [globale] [au porteur] [nominative].] [Les Titres seront émis sous la forme nominative définitive.] [Les Titres seront émis sous la forme d'inscription en compte dématérialisée et non-certifiée.] [Les Titres seront émis sous la forme [au porteur dématérialisée (<i>au porteur</i>).] [sous la forme dématérialisée nominative (<i>nominatif</i>).]] [Les Titres seront émis sous la forme de titres non-certifiés et inscrits dans le registre principal (<i>Hauptregister</i>) de SIX SIS AG en tant que dépositaire (<i>Verwahrungsstelle</i>).] [Les Titres seront représentés par un Titre Global unique sous une forme nominative qui est déposé auprès de SIX SIS AG en tant que dépositaire central.]</p> <p>Identification : Numéro de Série : [●], numéro de Tranche : [●].</p> <p>Codes d'identification : Code ISIN : [●], Code Commun : [●] ; <i>Valoren</i> : [●] [●].</p> <p>Droit applicable : Les Titres seront régis par le droit [anglais] [français] [suisse].</p>
C.2	Devise	<p>Sous réserve du respect de toutes les lois, règlements et directives applicables, les Titres peuvent être émis dans n'importe quelle devise. Les termes des Titres peuvent prévoir que tous les intérêts et le principal payable à l'égard de ces Titres seront payés dans une monnaie de règlement autre que la monnaie dans laquelle ils sont libellés, ces paiements étant convertis dans la monnaie de règlement au taux de change en vigueur comme déterminé par l'Agent de Détermination.</p> <p>Les Titres seront libellés en [livres sterling ("GBP")] [Euro ("EUR")] [dollars US ("USD")] [●]. Tous les montants des intérêts et du principal payable à l'égard des Titres seront payés en [livres sterling ("GBP")] [Euro ("EUR")] [dollars des États-Unis ("USD")] [●], ces paiements étant convertis de [EUR] [EUR] [USD] [●] en [GBP] [EUR] [USD] [●] au taux de change en vigueur, tel que déterminé par l'Agent de Détermination.</p>
C.5	Description des restrictions à la libre négociabilité des	<p>Les Titres sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des citoyens américains en se fondant sur la <i>Regulation S</i> et doivent se conformer aux restrictions de transfert en ce qui concerne les États-Unis.</p> <p>Les Titres détenus dans un système de compensation seront transférés en</p>

	Titres	<p>conformité avec les règles, procédures et règlements de ce système de compensation.</p> <p>Sous réserve de ce qui précède, les Titres seront librement cessibles.</p>
C.8	Description des droits attachés aux Titres incluant le rang et les limitations à ces droits	<p>Droits : chaque Titre comprend un droit à un retour potentiel sur intérêts et à un montant payable au règlement ainsi que certains droits auxiliaires tels que le droit de recevoir un avis lors de certaines déterminations ou événements et le droit de voter sur des modifications futures.</p> <p>Prix : Les Titres seront émis à un prix et dans des dénominations tels que convenus entre l'Émetteur et le(s) dealer(s)/gestionnaire(s) concerné(s) au moment de l'émission. La dénomination minimale sera le montant de calcul à l'égard duquel l'intérêt et les montants de remboursement seront calculés. Le prix d'émission des Titres est de [●] pour cent. La dénomination [minimale] d'un Titre est [●] (le "Montant de Calcul").</p> <p>Fiscalité : Tous les paiements faits en vertu des Titres seront faits sans retenue ni déduction au titre de taxes britanniques à moins que cette retenue ou déduction ne soit imposée par la loi. Dans le cas où une telle retenue ou déduction serait imposée par la loi, l'Émetteur, hormis le cas où une "Majoration fiscale" serait qualifiée de "Sans Objet" dans les Conditions Définitives ou ailleurs, et sauf dans des circonstances limitées, payera des montants supplémentaires pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits. Si la "Majoration fiscale" serait qualifiée de "Sans Objet" dans les Conditions Définitives, l'Émetteur ne paiera aucun montant supplémentaire pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits.</p> <p>Cas de défaut : Si l'Émetteur est en défaut d'effectuer un paiement dû en vertu des Titres ou enfreint toute autre modalité et condition des Titres d'une façon qui est matériellement préjudiciable à l'intérêt des Détenteurs (et si ce défaut n'est pas corrigé dans les 30 jours, ou, dans le cas d'intérêts, dans les 14 jours), ou si l'Émetteur est sujet à une ordonnance de liquidation, alors (sous réserve, dans le cas d'intérêts, au fait que l'Émetteur ne puisse payer à cause d'une disposition de droit impératif) les Titres deviendront immédiatement exigibles, moyennant un préavis donné par le Détenteur (ou, dans le cas de Titres régis par le droit français, le représentant des Détenteurs).</p> <p>Rang : Les Titres sont des obligations directes, non-subordonnées et non-garanties de l'Émetteur et sont de rang égal entre elles.</p> <p>Limitations des droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nonobstant le fait que les Titres soient liés au rendement de l' (des) actifs(s) sous-jacent(s), les Détenteurs n'ont aucun droit à l'égard de l' (des) actifs(s) sous-jacent(s). • Les modalités et conditions des Titres contiennent des dispositions qui permettent la convocation d'assemblées de Détenteurs afin d'examiner des questions touchant à leurs intérêts en général et ces dispositions permettent à une majorité définie de lier tous les Détenteurs, y compris les Détenteurs qui ont voté d'une manière contraire à la majorité. De plus, dans certaines circonstances, l'Émetteur peut modifier les modalités et conditions des Titres sans le consentement des Détenteurs. Les modalités et conditions des Titres permettent à l'Émetteur et à l'Agent de détermination (selon les cas), lors de la survenance de certains événements et dans certaines circonstances, sans le consentement des Détenteurs, de faire des ajustements aux modalités et conditions des Titres, de rembourser les Titres avant l'échéance, (lorsque c'est applicable) de postposer la valorisation de l' (des) actif(s) sous-jacent(s) ou des paiements prévus en vertu des Titres, de changer la devise dans

		laquelle les Titres sont libellés, de substituer l'Émetteur par une autre entité autorisée sous réserve de certaines conditions, et de mettre en œuvre certaines actions à l'égard des Titres et de l' (des) actif(s) sous-jacent(s) (le cas échéant).
C.9	Intérêts/Remboursement	<p>Intérêts : A l'égard de chaque période de calcul d'intérêts, les Titres porteront ou ne porteront pas intérêt. Pour chaque période de calcul d'intérêts à l'égard de laquelle les Titres portent intérêt, les intérêts augmenteront à l'un des taux suivants : un taux fixe, un taux variable majoré d'un pourcentage fixe, un taux égal à un pourcentage fixe moins un taux variable, un taux égal à la différence entre deux taux variables, un taux qui est calculé par référence aux variations d'un indice d'inflation spécifié, un taux qui variera entre deux taux fixes spécifiés (dont l'un peut être égal à zéro) selon que le taux variable spécifié soit supérieur à un niveau spécifié à la date de détermination applicable, ou un taux qui est un taux variable décomposé. Les Titres peuvent comporter une option pour l'Émetteur de changer, à son gré, le type d'intérêts payable sur les Titres à une reprise pendant la durée des Titres (l' "Option de Changement"). Les Titres peuvent également comprendre une option permettant au Détenteur représentant 100% du Montant Nominal Global (ou du nombre en circulation, selon le cas) de convertir tout type d'intérêts existant payable sur les Titres en un intérêt à taux fixe (l' "Option de Conversion"). Le montant de l'intérêt payable à l'égard des Titres à une date de paiement des intérêts peut également être sujet à un Facteur Range Accrual qui variera en fonction de la performance d'un indice d'inflation spécifiée ou d'un ou plusieurs taux variables spécifiés comme décrit dans le 'Facteur Range Accrual' ci-dessous (le "Facteur Range Accrual").</p> <p>Remboursement Final : Le montant payable lors du remboursement final des Titres sera fixé à un pourcentage du Montant du Calcul des Titres, ou peut faire référence au Montant du Calcul des Titres (à savoir la valeur nominale minimale des Titres) ajusté à la hausse ou à la baisse pour tenir compte des variations d'un indice d'inflation. Les procédures de règlement dépendront du système de compensation pour les Titres et des pratiques locales dans la juridiction de l'investisseur.</p> <p>Option de Remboursement Anticipé : Certains Titres peuvent être remboursés avant la Date Fixée pour le Remboursement suite à l'exercice d'une option d'achat par l'Émetteur ou à l'exercice d'une option de vente par un Détenteur de Titres.</p> <p>[Remboursement Anticipé [Obligatoire] : Les Titres peuvent également être remboursés avant la Date Fixée pour le Remboursement si l'exécution des obligations de l'Émetteur devient illégale ou, si l'agent de détermination le décide, après l'arrêt de la publication de l'indice d'inflation, ou à la suite [d'un changement de loi applicable,] [d'une perturbation de devise] [ou] [d'un événement fiscal affectant la capacité de l'Émetteur à remplir ses obligations en vertu des Titres].]</p> <p>Montants indicatifs : Si les Titres sont offerts lors d'une Offre Publique et qu'aucune valeur de produit spécifiée ci-dessous n'est fixée ou déterminée au début de l'Offre Publique (incluant un quelconque montant, niveau, pourcentage, prix, taux ou autre valeur concernant les modalités des Titres qui n'ont pas été fixés ou déterminés au début de l'Offre Publique), ces valeurs de produit spécifiées préciseront un montant indicatif, un montant indicatif minimal, un montant indicatif maximal ou une de ces possibilités. Dans ce cas, la (les) valeur(s) de produit spécifiée(s) concernée(s) sera (seront) la valeur déterminée par l'Émetteur sur base des conditions du marché à ou autour de la fin de l'Offre Publique. Un avis sur la valeur de produit spécifiée concernée sera publié avant la Date d'Émission.</p> <p style="text-align: center;">[INTÉRÊT</p>

[Intérêt à Taux Fixe : [Chaque] [Si l'Option de Changement est exercée, chaque] [Pendant l'existence des Titres ou, si l'Option de Changement est exercée, jusqu'à la Date de Changement suivant l'exercice de l'Option de Changement, chaque] [Pour la période comprise entre, et incluant [la Date d'Émission/ la Date de Paiement des Intérêts tombant dans [*]] mais à l'exclusion de la Date de Paiement des Intérêts tombant dans [*], chaque] Titre portera des intérêts [(sous réserve de l'application du Facteur Range Accrual tel que décrit ci-dessous)] [à partir de [●] [la période de calcul d'intérêts commençant à la date ou à la date la plus proche de la Date de Changement] [à un taux de [●]%] [au taux indiqué ci-dessous sous la rubrique "Taux Fixe (%)"] par an payable à la fin de chaque période de calcul d'intérêts [le [●] de chaque année] [à chaque date indiquée ci-dessous sous la rubrique "Date de Paiement des Intérêts"] [tombant après la Date de Changement] (chacune, une "**Date de Paiement d'Intérêts**").]

[Date de Paiement d'Intérêts :]	[Taux Fixe (%) :]
[●] [[●] jours ouvrables après chaque date de détermination d'intérêts.	[●]

[Indication du rendement : Le rendement des Titres à Taux Fixe sera de [●] à la Date d'Émission et sera calculé sur base du taux annuel moyen de rendement si les Titres à Taux Fixe concernés seraient achetés au Prix d'Émission à la Date d'Émission et détenus jusqu'à échéance. Ceci n'est pas une indication du rendement futur.]

[Intérêt à Taux Variable : [Chaque] [Si l'Option de Changement est exercée, chaque] [Pendant l'existence des Titres ou, si l'Option de Changement est exercée, jusqu'à la Date de Changement suivant l'exercice de l'Option de Changement, chaque] [Pour la période comprise entre, et incluant [la Date d'Émission/ la Date de Paiement d'Intérêts tombant dans [●]] mais à l'exclusion de la Date de Paiement d'Intérêts tombant dans [●], chaque] Titre portera des intérêts [à partir de [●] [la période de calcul d'intérêts commençant à la date ou à la date la plus proche de la Date de Changement] et paiera un montant d'intérêts [(sous réserve de l'application du Facteur Range Accrual tel que décrit ci-dessous) lié au Taux Variable (tel que défini ci-dessous) à la fin de chaque période de calcul d'intérêts [le [●] de chaque année] [à chaque date indiquée ci-dessous sous la rubrique "Date(s) de Paiement d'Intérêts"] [tombant après la Date de Changement] (chacune, une "**Date de Paiement d'Intérêts**").]

Le taux d'intérêt applicable (le "**Taux d'Intérêt**") sera [égal au Taux Variable] [calculé en multipliant le Taux Variable par [le montant approprié prévu sous la rubrique "Participation" ci-dessous] [●]] [et ensuite en appliquant [le pourcentage approprié prévu sous la rubrique "Spread (%)" ci-dessous] [[●] %] [, à condition que ce taux ne soit pas [supérieur au [pourcentage indiqué sous la rubrique "Plafond (%)" ci-dessous]] [[●]%] [le Taux Plafond Courbe (tel que défini ci-dessous)] [ou] [inférieur au [pourcentage approprié figurant sous la rubrique "Plancher (%)" ci-dessous] [[●] %] [zéro]].

[Date de Paiement d'Intérêts :]	[Participation :]	[Spread (%) :]	[Plafond (%) :]	[Plancher (%) :]
[●]	[●]	[+/-][●]	[●]	[●]

["Taux Plafond Courbe" désigne un pourcentage déterminé par l'Agent de Détermination et égal au produit [(i) [●][du Facteur] et (ii) la somme de (a) le produit [●][du Multiplicateur] et le taux [●][du Taux de Référence] et (b) [●][la Marge]] [(i) [●][Facteur] et (ii) la somme de (a) le produit [●][du

Multiplieur 1] et le taux [●][*du Taux de Référence 1*], [moins][plus] le produit [●][*du Multiplieur 2*] et le taux [●][*du Taux de Référence 2*], et (b) [●][*la Marge*]], sujet à un pourcentage maximal égal à [●][*la Limite Supérieure*].]

["**Taux Variable**" désigne [le Taux de Référence CMS (tel que défini ci-dessous)] [la notation pour [●] [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg [●]] [de l'Ecran Reuters [●]] à [●] [h] [●] à la date de détermination du taux variable]/[la moyenne arithmétique des notations pour [●] [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg [●]] [de l'Ecran Reuters [●]] à [●] [h] [●] à la date de détermination du taux variable] [le taux de rendement d'un placement à intérêt composé quotidien (avec le [taux de référence à un jour de la livre sterling]/[la moyenne arithmétique des taux quotidiens du marché interbancaire quotidien de la zone euro] comme taux de référence pour le calcul des intérêts) déterminé par l'Agent de Détermination pour la période de calcul des intérêts concernée.

[Intérêt à Taux Variable Inversé : [Chaque] [Si l'Option de Changement est exercée, chaque] [Pendant l'existence des Titres ou, si l'Option de Changement est exercée, jusqu'à la Date de Changement suivant l'exercice de l'Option de Changement, chaque] [Pour la période comprise entre, et incluant [la Date d'Émission/ la Date de Paiement d'Intérêts tombant dans [●]] mais à l'exclusion de la Date de Paiement d'Intérêts tombant dans [●], chaque] Titre portera des intérêts [à partir de [●] [la période de calcul d'intérêts commençant à la date ou à la date la plus proche de la Date de Changement] et paiera un montant d'intérêts [(sous réserve de l'application du Facteur Range Accrual tel que décrit ci-dessous) lié au Taux Variable (tel que défini ci-dessous) à la fin de chaque période de calcul d'intérêts [le [●] de chaque année] [à chaque date indiquée ci-dessous sous la rubrique "Date(s) de Paiement d'Intérêts"] [tombant après la Date de Changement] (chacune, une "**Date de Paiement d'Intérêts**").

Le taux d'intérêt applicable (le "**Taux d'Intérêt**") sera [calculé en multipliant le Taux Variable par [le nombre prévu sous la rubrique "Participation" ci-dessous] [●]] [et ensuite en déduisant ce taux du [pourcentage approprié prévu sous la rubrique "Spread (%)" ci-dessous] [[●] %] [, étant entendu que ce taux ne sera pas [supérieur au [pourcentage indiqué sous la rubrique "Plafond (%)" ci-dessous]] [[●] %] [le Taux Plafond Courbe (tel que défini ci-dessous))] [ou] [inférieur au [pourcentage approprié figurant sous la rubrique "Plancher (%)" ci-dessous] [[●] %] [zéro]].

[Date de Paiement d'Intérêts :]	[Participation :]	[Spread (%) :]	[Plafond (%) :]	[Plancher (%) :]
[●]	[●]	[●]	[●]	[●]

["**Taux Plafond Courbe**" désigne un pourcentage déterminé par l'Agent de Détermination et égal au produit [(i) [●][*du Facteur*] et (ii) la somme de (a) le produit [●][*du Multiplieur*] et le taux [●][*du Taux de Référence*] et (b) [●][*la Marge*] [(i) [●][*Facteur*] et (ii) la somme de (a) le produit [●][*du Multiplieur 1*] et le taux [●][*du Taux de Référence 1*], [moins][plus] le produit [●][*du Multiplieur 2*] et le taux [●][*du Taux de Référence 2*], et (b) [●][*la Marge*]], sujet à un pourcentage maximal égal à [●][*la Limite Supérieure*].]

"**Taux Variable**" désigne [le Taux de Référence CMS (tel que défini ci-dessous)] [la notation pour [●] [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de

l'Ecran Bloomberg [●] [de l'Ecran Reuters [●]] à [●] [h] [●] à la date de détermination du taux variable] [la moyenne arithmétique des notations de [●]] / [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg [●] [de l'Ecran Reuters] [●] à [●] [h] à la date de détermination du taux variable.]

[Intérêt Lié à l'Inflation : [Chaque] [Si l'Option de Changement est exercée, chaque] [Pendant l'existence des Titres ou, si l'Option de Changement est exercée, jusqu'à la Date de Changement suivant l'exercice de l'Option de Changement, chaque] [Pour la période comprise entre, et incluant [la Date d'Émission/ la Date de Paiement des Intérêts tombant dans [●]] mais à l'exclusion de la Date de Paiement des Intérêts tombant dans [●], chaque] Titre portera des intérêts à partir du [●] à [un taux de égal au niveau de [●] l'Indice, [●] ([Page de l'Ecran Bloomberg] [de l'Ecran Reuters] "[●]") ("Indice d'Inflation") pour le [[●] ^{ier/ième} mois avant la Date de Paiement d'Intérêts concernée divisé par le niveau de l'Indice de [●]] [le [●] ^{ier/ième} mois avant la Date de Paiement d'Intérêts concernée][la Date de Valorisation Initiale], [en soustrayant 1] et en exprimant le chiffre obtenu en pourcentage] [multiplié par [[●] [le nombre correspondant à la Date de Paiement d'Intérêts concernée, telle que spécifiée ci-dessous dans la rubrique 'Pourcentage Fixe' ci-dessous]] [et ensuite [en ajoutant] [en soustrayant] [[●] %][le pourcentage pertinent spécifié sous la rubrique 'Spread(%)' ci-dessous]], lequel l'intérêt sera payable à la fin de chaque période de calcul d'intérêts le [[●] de chaque année] [à chaque date spécifiée sous la rubrique 'Date de Paiement d'Intérêts' ci-dessous] (chacune, une "**Date de Paiement d'Intérêts**")] , étant entendu que ce taux ne sera pas [supérieur [à [●] %] [au pourcentage énoncé sous la rubrique 'Plafond(%)' ci-dessous]] [le Taux Plafond Courbe (tel que défini ci-dessous)] [ou] [inférieur [à [●] %][au pourcentage pertinent spécifié sous la rubrique 'Plancher%' ci-dessous].

[Date de Paiement d'Intérêts :]	[Pourcentage Fixe (%) :]	[Spread (%) :]	[Plafond (%) :]	[Plancher (%) :]
[●]	[●]	[●]	[●]	[●]

["**Taux Plafond Courbe**" désigne un pourcentage déterminé par l'Agent de Détermination et égal au produit [(i) [●][*du Facteur*] et (ii) la somme de (a) le produit [●][*du Multiplicateur*] et le taux [●][*du Taux de Référence*] et (b) [●][*la Marge*] [(i) [●][*Facteur*] et (ii) la somme de (a) le produit [●][*du Multiplicateur 1*] et le taux [●][*du Taux de Référence 1*], [moins][plus] le produit [●][*du Multiplicateur 2*] et le taux [●][*du Taux de Référence 2*], et (b) [●][*la Marge*]], sujet à un pourcentage maximal égal à [●][*la Limite Supérieure*].]

[Intérêt Numérique.[Chaque] [Si l'Option de Changement est exercée, chaque] [Pendant l'existence des Titres ou , si l'Option de Changement est exercée, jusqu'à la Date de Changement suivant l'exercice de l'Option de Changement, chaque] [Pour la période comprise entre, et incluant [la Date d'Émission/ la Date de Paiement des Intérêts tombant dans [●]] mais à l'exclusion de la Date de Paiement des Intérêts tombant dans [●], chaque] Titre portera des intérêts à chaque date spécifiée sous la rubrique 'Date(s) de paiement d'Intérêt' ci-dessous (chacune, une "**Date de Paiement d'Intérêts**") au (i) [taux indiqué sous la rubrique 'Taux Numérique 1'] [le Taux Numérique 1 (tel que défini ci-dessous) déterminé pour la Date de Paiement d'Intérêts pertinente], si le Taux Variable à la date de détermination pertinente est inférieur au taux indiqué sous la rubrique 'Exercice' ci-dessous, (ii) [taux indiqué sous la rubrique 'Taux Numérique 2'] [le Taux Numérique 2 (tel que défini ci-dessous) déterminé pour la Date de Paiement d'Intérêts pertinente], si le Taux Variable à la date de détermination pertinente est supérieur au taux

indiqué sous la rubrique 'Exercice' ci-dessous, ou (iii) le plus élevé [des taux prévus sous les rubriques 'Taux Numérique 1' et 'Taux Numérique 2' [des taux prévus sous les rubriques 'Taux Numérique 1' et 'Taux Numérique 2' déterminés pour la Date de Paiement d'Intérêts concernée][entre le Taux Numérique 1 déterminé pour la Date de Paiement d'Intérêts concernée et le taux spécifié ci-dessous sous la rubrique 'Taux Numérique 2'][entre le Taux Numérique 1 et le Taux Numérique 2, chacun tels que déterminés pour la Date de Paiement d'Intérêts concernée], si le Taux Variable à la date de détermination pertinente est égal au taux indiqué sous la rubrique 'Exercice' ci-dessous[, étant entendu que ce taux ne sera pas [supérieur [à [●] %] [au pourcentage énoncé sous la rubrique 'Plafond(%)' ci-dessous]] [le Taux Plafond Courbe (tel que défini ci-dessous)] [ou] [inférieur [à [●] %][zéro]] [au pourcentage pertinent spécifié sous la rubrique 'Plancher%' ci-dessous].

[Date de Paiement d'Intérêts :]	[Taux Numérique 1 (%) :]	[Taux Numérique 2 (%) :]	[Prix d'Exercice (%) :]	[Plafond (%) :]	[Plancher (%) :]
[●]	[●]		[●]	[●]	[●]

["**Taux Plafond Courbe**" désigne un pourcentage déterminé par l'Agent de Détermination et égal au produit [(i) [●][du Facteur] et (ii) la somme de (a) le produit [●][du Multiplicateur] et le taux [●][du Taux de Référence]et (b) [●][la Marge]] [(i) [●][Facteur] et (ii) la somme de (a) le produit [●][du Multiplicateur 1]et le taux [●][du Taux de Référence 1], [moins][plus] le produit [●][du Multiplicateur 2]et le taux [●][du Taux de Référence 2], et (b) [●][la Marge]], sujet à un pourcentage maximal égal à [●][la Limite Supérieure].]

["**Taux Numérique 1**" désigne [le Taux de Référence CMS (tel que défini ci-dessous) [la notation pour [●] [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg] [de l'Ecran Reuters [●]] à [●] [h] à la date de détermination du taux variable]/[la moyenne arithmétique des notations de [●]] / [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg] [de l'Ecran Reuters [●] à [●] [h] à la date de détermination du taux variable].]

["**Taux Numérique 2**" désigne [le Taux de Référence CMS (tel que défini ci-dessous) [la notation pour [●] [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg] [de l'Ecran Reuters [●]] à [●] [h] à la date de détermination du taux variable]/[la moyenne arithmétique des notations de [●]] / [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg] [de l'Ecran Reuters [●] à [●] [h] à la date de détermination du taux variable].]

["**Taux Variable**" désigne [le Taux de Référence CMS (tel que défini ci-dessous)] [la notation pour [●] [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg][●]] [de l'Ecran Reuters [●]] à [●] [h] [●] fois à la date de détermination du taux variable]/[la moyenne arithmétique des notations de [●]] / [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg [●]] [de l'Ecran Reuters [●] à [●] [h] [●] fois à la date de détermination du taux variable.]

[Intérêt lié au Spread. [Chaque] [Si l'Option de Changement est exercé , chaque] [Pendant l'existence des Titres ou , si l'Option de Changement est exercée, jusqu'à la Date de Changement suivant l'exercice de l'Option de Changement, chaque] [Pour la période comprise entre, et incluant [la Date

d'Émission/ la Date de Paiement des Intérêts tombant dans [●] mais à l'exclusion de la Date de Paiement des Intérêts tombant dans [●], chaque Titre portera des intérêts à partir de [●] [la période de calcul d'intérêts commençant à, ou à la date la plus proche de la Date de Changement] et paiera un montant d'intérêts [(sous réserve de l'application du Facteur Range Accrual tel que décrit ci-dessous)] basé sur le Taux d'Intérêt (tel que défini ci-dessous) à la fin de chaque période de calcul d'intérêts au [[●] de chaque année] [chaque date spécifiée ci-dessous sous la rubrique 'Date(s) de Paiement d'Intérêt'] [postérieurement à la Date de Changement] (chacune, une "Date de Paiement d'Intérêts").

Le taux d'intérêt applicable (le "**Taux d'Intérêt**") sera [égal au Taux lié au Spread $Un_{(t)}$ moins le produit du nombre spécifié sous le titre 'Lever' ci-dessous et le Taux lié au Spread $Deux_{(t)}$] [multiplié par le nombre figurant sous la rubrique 'Participation' ci-dessous [et ensuite [en ajoutant] [en soustrayant] le pourcentage pertinent spécifié ci-dessous sous la rubrique 'Spread(%)' / [●] %] [étant entendu que ce taux ne sera pas [supérieur au pourcentage énoncé sous la rubrique "Plafond (%)" ci-dessous]] [[●] %] [le Taux Plafond Courbe (tel que défini ci-dessous)] [ou] [inférieur au [pourcentage approprié figurant sous la rubrique "Plancher (%)" ci-dessous]] [[●] %] [zéro]] [(sous réserve de l'application du Facteur Range Accrual tel que décrit ci-dessous)].

"**Taux lié au Spread $Un_{(t)}$** " désigne le Taux de Référence CMS (tel que défini ci-dessous) [la notation pour [●] [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg] [●] [de l'Ecran Reuters] à [●] [h] [●] à la date de détermination du taux variable]/[la moyenne arithmétique des notations de [●]] / [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/ [●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg] [de l'Ecran Reuters] [●] à [●] [h] [●] à la date de détermination du taux variable] [, sous réserve que ce taux ne soit pas [supérieur [au pourcentage indiqué sous le titre 'Plafond du Taux lié au Spread $Un_{(t)}$ (%)' ci-dessous / [●] %] [et][ou] [inférieur [au pourcentage pertinent indiqué sous 'Plancher du Taux lié au Spread $Un_{(t)}$ (%)' ci-dessous / [●] % [zéro]].

"**Taux lié au Spread $Deux_{(t)}$** " désigne le Taux de Référence CMS (tel que défini ci-dessous) [la notation pour [●] [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg] [●] [de l'Ecran Reuters] à [●] [h] [●] à la date de détermination du taux variable]/[la moyenne arithmétique des notations de [●]] / [mois / année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [la Page de l'Ecran Bloomberg] [de l'Ecran Reuters] [●] à [●] [h] [●] à la date de détermination du taux variable] [, sous réserve que ce taux ne soit pas [supérieur [au pourcentage indiqué sous le titre 'Plafond du Taux lié au Spread $Deux_{(t)}$ (%)' ci-dessous / [●] %] [et][ou] [inférieur [au pourcentage pertinent indiqué sous 'Plancher du Taux lié au Spread $Deux_{(t)}$ (%)' ci-dessous / [●] % [zéro]].

[Date de Paiement d'Intérêts :]	[Lever :]	[Participation :]	[Spread (%) :]	[Plafond (%) :]	[Plancher (%) :]
[●]	[●]	[●]	[●]	[●]	[●]

		[Plafond du Taux lié au Spread Un _(t) (%) :]	[Plafond du Taux lié au Spread Deux _(t) (%) :]	[Plancher du Taux lié au Spread Un _(t) (%) :]	[Plancher du Taux lié au Spread Deux _(t) (%) :]		
[●]	[●]	[●]	[●]	[●]	[●]		

["**Taux Plafond Courbe**" désigne un pourcentage déterminé par l'Agent de Détermination et égal au produit [(i) [●][*du Facteur*] et (ii) la somme de (a) le produit [●][*du Multiplicateur*] et le taux [●][*du Taux de Référence*]et (b) [●][*la Marge*] [(i) [●][*Facteur*] et (ii) la somme de (a) le produit [●][*du Multiplicateur 1*]et le taux [●][*du Taux de Référence 1*], [moins][plus] le produit [●][*du Multiplicateur 2*]et le taux [●][*du Taux de Référence 2*], et (b) [●][*la Marge*]], sujet à un pourcentage maximal égal à [●][*la Limite Supérieure*].]

["**Taux de Référence CMS**" désigne le [taux swap/taux swap annuel/taux swap semi-annuel/taux swap trimestriel/taux swap semi-estrial] pour les transactions swap en [●] (la Devise de Référence) avec une échéance au [●] (l'Echéance Désignée) qui apparait sur [●] (la Page de l'Ecran Concerné) à [●] (le Moment Concerné) au [●] (la Date de Détermination d'Intérêt).]

["**Taux de Référence CMS 1**" désigne le [taux swap/taux swap annuel/taux swap semi-annuel/taux swap trimestriel/taux swap semi-estrial] pour les transactions swap en [●] (la Devise de Référence) avec une échéance au [●] (l'Echéance Désignée) qui apparait sur [●] (la Page de l'Ecran Concerné) à [●] (le Moment Concerné) au [●] (la Date de Détermination d'Intérêt) ; et

"**Taux de Référence CMS 2**" désigne le [taux swap/taux swap annuel/taux swap semi-annuel/taux swap trimestriel/taux swap semi-estrial] pour les transactions swap en [●] (la Devise de Référence) avec une échéance au [●] (l'Echéance Désignée) qui apparait sur [●] (la Page de l'Ecran Concerné) à [●] (le Moment Concerné) au [●] (la Date de Détermination d'Intérêt).]

["**Taux d'Intérêt Variable Décomposé**. [Chaque][Si l'Option de Changement est exercée, chaque] [Pur toute la durée de vie des Titres, ou si l'Option de Changement est exercée, chaque] [Pour la période allant de et incluant [la Date d'Émission/ la Date de Paiement d'Intérêts tombant le [●]] jusqu'à et incluant la Date de Paiement d'intérêt tombant le [●], chaque] Titre portera intérêt du [●] [la période de calcul d'intérêts débutant à la Date de changement la plus proche] et paiera un montant d'intérêts [(sous réserve de l'application du Facteur Range Accrual tel que décrit ci-dessous)] basé sur le Taux d'Intérêt (tel que spécifié ci-dessous) à la fin de chaque période de calcul d'intérêts [le [●] de chaque année][chaque date spécifiée ci-dessous sous le titre "Date(s) de Paiement d'Intérêts"] [tombant après la Date de Changement] (chacune, une "**Date de Paiement d'Intérêts**").]

Le taux d'intérêt applicable (le "**Taux d'Intérêt**") sera égal au Taux d'Intérêt décomposé, calculé comme le produit (1) du Nombre de Périodes Composées multiplié par (B) la différence entre (x) le résultat d'augmentation de (aa) la somme de un plus [(I) le moins élevé entre le Plafond Décomposé et (II)] e Taux Variable [plus le pourcentage concerné spécifié ci-dessous sous le titre 'Spread (%)'] [●]], la puissance (bb) du quotient de 1 divisé par le Nombre de Périodes Composées, moins (y) un[, pour autant que ce taux ne soit pas [supérieur [au pourcentage spécifié sous le titre 'Plafond (%)'] ci-dessous / [●] %] [au Taux Plafond Courbe (tel que défini ci-dessous)] [ou [inférieur [au pourcentage spécifié sous le titre 'Plancher (%)' ci-dessous [[●] % zéro]]

[(sous réserve de l'application du Facteur Range Accrual tel que décrit ci-dessous)].

[Date(s) de Paiement d'Intérêts :]	[Nombre de Périodes Décomposées :]	[Plafond Décomposé :]	[Spread (%) :]	[Plafond (%) :]	[Plancher (%) :]
[●]	[●]	[●]	[●]	[●]	[●]

["**Le Taux Plafond Courbe**" signifie un pourcentage déterminé par l'Agent de Détermination égal au Produit [(i) de [●][Facteur] et (ii) de la somme (a) du produit de [●][Multipliateur] et le taux de [●] [Taux de référence] et (b) [●] [Marge]] [(i)[●] [Facteur] et (ii) la somme (a) du produit de [●][Multipliateur 1] et le taux de [●] [Taux de référence 1] [mois][plus] le produit de [●][Multipliateur 2] et le taux de [●] [Taux de référence 2] et, (b) [●] [Marge]], sous réserve d'un pourcentage maximum égal à [●] [Limite supérieure]

["**Le Taux de Référence CMS**" signifie le [taux swap/le taux swap annuel/le taux swap semi-annuel/le taux swap quadrimestrielle/le taux swap trimestrielle/le taux swap quadrimestrielle du quadrimestre] pour les transactions swap en [●] (la Devise de Référence) ayant une maturité de [●] (l' Echéance Désignée) qui apparaît sur [●] (la Page de l'Ecran Concernée) au [●] (le Moment Concerné) à [●] (la Date de Détermination d'Intérêts).]

["**Le Taux Variable**" signifie [le Taux de Référence CMS (tel que défini ci-dessus)][la cote pour [●] [mois/année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [l'Ecran Bloomberg [●]][l'Ecran Reuters [●]] à [●]h [●] fois à la date de détermination du Taux d'Intérêt]/[la moyenne arithmétique des cotes pour [●] [mois/année] [LIBOR]/[EURIBOR]/[EONIA]/[SONIA]/[●] qui apparaît sur [l'Ecran Bloomberg [●]][l'Ecran Reuters [●]] à [●]h [●] fois à la date de détermination du taux d'intérêt.]

[Facteur Range Accrual. Le montant de l'intérêt payable à l'égard de [chaque période de calcul d'intérêts [avant/suite à l'exercice de l'Option de Changement]] [la (les) période(s) d'intérêt suivant(es) : [●]] sera déterminé conformément au [Taux d'Intérêt Fixe] [Taux d'Intérêt Variable] [Taux d'Intérêt Variable Inversé] [Taux d'Intérêt Variable Décomposé] [Intérêt lié au Spread] ci-dessus, et ensuite en multipliant le montant obtenu par le Facteur Range Accrual pour cette période de calcul d'intérêts.

[Si le Taux du Facteur Range Accrual est applicable : Le "Facteur Range Accrual" à l'égard de toute période de calcul d'intérêts sera la fraction égale au nombre de dates d'observation dans la période d'observation à laquelle la "Condition d'Augmentation" a été satisfaite divisé par le nombre total de dates d'observation au sein de la période d'observation.

La '**Condition d'Augmentation**' sera satisfaite à toute date d'observation dans la période d'observation pertinente à laquelle [si le Single Rate Range Accrual est applicable : le Facteur Range Accrual Taux 1 à telle date d'observation est supérieur ou égal à [Barrière Inférieure] et inférieur ou égal à [Barrière Supérieure]] [si Spread Range Accrual est applicable :, le Range Accrual Floating Rate 1 moins le Range Accrual Floating Rate 2, dans tous les cas à telle date d'observation est supérieur ou égal à [Barrière Inférieure] et inférieur ou égal à [Barrière Supérieure]] [si Dual Rate Range accrual est applicable : chacun des (i) Range Accrual Floating Rate 1 à telle date

d'observation est supérieur ou égal à [*Barrière Inférieure 1*] et inférieur ou égal à [*Barrière Supérieure 2*] et (ii) Range Accrual Floating Rate 2 à telle date d'observation est supérieur ou égal à [*Barrière Inférieure 2*] et inférieur ou égal à [*Barrière Supérieure 2*]] [*si Dual Spread Range Accrual est applicable*] : chacune des (i) Range Accrual Floating Rate 1 moins le Range Accrual Floating Rate 2, dans tous les cas, à telle date d'observation est supérieur ou égal à [*Barrière Inférieure 1*] et inférieur ou égal à [*Barrière Supérieure 1*] et (ii) le Range Accrual Floating Rate 3, dans tous les cas à telle date d'observation, est supérieur ou égal à [*Barrière Inférieure 2*] et inférieur ou égal à [*Barrière Supérieure 2*]].

Le [Range Accrual Floating Rate 1] [Range Accrual Floating Rate 2] [et/ou] [Range Accrual Floating Rate 3] à chaque date d'observation durant la période d'observation en rapport avec la Date de Paiement d'Intérêts relevante sera la [cotation offerte (exprimée comme un pourcentage par an) pour le [Range Accrual Floating Rate 1] [Range Accrual Floating Rate 2] [et/ou] [Range Accrual Floating Rate 3] le cas échéant, de l'Echéance Désignée] [le Taux Swap Spécifié pour les transactions swap dans la Devise de Référence avec une échéance de l'Echéance Désignée (exprimée comme un pourcentage par an) pour le [Range Accrual Floating Rate 1] [Range Accrual Floating Rate 2] [et/ou] [Range Accrual Floating Rate 3] le cas échéant] qui apparait sur la Page de l'Ecran Concerné du Moment Concerné, chacun tel que spécifié ci-dessous[, et, en ce qui concerne le Range Accrual Floating Rate 2 uniquement, multiplié par [●]] :

Range Accrual Floating Rate	Page de l'Écran Concerné	Moment Concerné	Echéance Désignée	Devise de Référence
[Range Accrual Floating Rate 1]	[●]	[●]		
[Range Accrual Floating Rate 2]	[●]	[●]		
[Range Accrual Floating Rate 3]	[●]	[●]		

[Date(s) de Paiement d'Intérêt/ Date(s) d'Observation d'Intérêt :]	Barrière Inférieure [1] :	Barrière Supérieure [1] :	[Barrière Inférieure 2 :]	[Barrière Supérieure 2 :]
[●]	[●]	[●]	[●]	[●]

Si le *Range Accrual Inflation Performance* est applicable : Le "Range Accrual Factor" à l'égard de toute Date de Paiement d'Intérêts sera la fraction égale au nombre de mois dans la période d'observation pendant lesquels la Condition d'Augmentation a été satisfaite, divisé par le nombre de mois dans la période d'observation.

La Condition d'Augmentation sera satisfaite à toute date d'observation mensuelle durant la [●] [mois] [période] [se terminant le] [●] mois avant la Date de Paiement pertinente à laquelle la *Range Accrual Inflation Performance* est supérieure ou égale à la [Barrière Inférieure] et inférieure ou égale à la [Barrière Supérieure].

Le *Range Accrual Inflation Performance* à l'égard d'une date d'observation mensuelle sera un nombre déterminé par l'Agent de Détermination en divisant (i) le niveau de l' [●] Indice, [●], ([l'Ecran Bloomberg] [la Page de l'Ecran Reuters] "[●]") (l'"Indice d'Inflation") pour le mois dans lequel une telle date d'observation se situe par (ii) le niveau de l'Indice d'Inflation pour le 12e mois précédent le mois où une telle date d'observation se situe, et en soustrayant

1.]]

[L'**Option de Changement**. L'émetteur peut, à son gré, choisir de changer le type d'intérêts payable à l'égard des Titres à partir d' [une combinaison de] [Taux d'intérêt fixe] [Taux d'Intérêt Variable] [Taux d'Intérêt Variable Inversé] [Intérêt Numérique] [Intérêt lié à l'Inflation] [Intérêt lié au Spread] [Taux d'Intérêt Variable Inversé] [soumis au Facteur Range Accrual] à [une combinaison de] [Taux d'Intérêt fixe] [Taux d'intérêt Variable] [Taux d'intérêt Variable Inversé] [Intérêt Numérique] [Intérêt lié à l'Inflation] [Intérêt lié au Spread] [Taux d'Intérêt Variable Inversé] [soumis au Facteur Range Accrual] en donnant un minimum de [●] jours ouvrables de préavis aux Détenteurs lors de n'importe quel jour ouvrable tombant dans [l'une des] Période(s) d'Exercice de Changement indiquée ci-dessous (l' "Option de Changement"). L'Option de Changement prend effet à la Date de Paiement des Intérêts (la "Date de Changement") applicable à la Période d'Exercice de Changement.

Période d'Exercice de Changement (y-compris chaque date) :	Date de Paiement d'Intérêts :
[●] to [●]	[●]

Lors de l'exercice de l'Option de Changement, les Titres (i) ne porteront plus d'intérêts tel que décrit par [la première combinaison de] [Taux d'intérêt Fixe] [Taux d'Intérêt Variable] [Taux d'Intérêt Variable Inversé] [Taux d'Intérêt Variable Inversé] [Intérêt Numérique] [Intérêt lié à l'Inflation] [Intérêt lié au Spread] [et le Facteur Range Accrual pertinent] ci-dessus à partir du dernier jour (exclu) de la période de calcul d'intérêts se terminant le jour ou la date la plus proche de la Date de Changement (ii) porteront intérêt tel que décrit par [la deuxième combinaison de] [Taux d'intérêt Fixe] [Taux d'Intérêt Variable] [Taux d'Intérêt Variable Inversé] [Taux d'Intérêt Variable Inversé] [Intérêt Numérique] [Intérêt lié à l'Inflation] [Intérêt lié au Spread] [et le Facteur Range Accrual pertinent] ci-dessus à partir de (et incluant) la période de calcul d'intérêts commençant le jour ou la date la plus proche de la Date de Changement.

Si l'Option de Changement n'est pas exercée par l'Émetteur, les Titres continueront à porter intérêt, comme décrit par [la première combinaison de] [Taux d'intérêt Fixe] [Taux d'Intérêt Variable] [Taux d'Intérêt Variable Inversé] [Taux d'Intérêt Variable Inversé] [Intérêt Numérique] [Intérêt lié à l'Inflation] [Intérêt lié au Spread] [et le Facteur Range Accrual pertinent] ci-dessus.]

[**Coupon Zéro** : [Chaque] [Si l'Option de Changement est exercée, chaque] [Au cours de la durée de vie des Titres ou, si l'Option de Changement est exercée, jusqu'à la Date de Changement suivant l'exercice de l'Option de Changement, chaque] [Pour la période depuis et y compris [la Date d'Émission /la Date de Paiement des Intérêts tombant dans [●]], exception faite de la Date de Paiement des Intérêts tombant dans [●], chaque] Titre ne portera aucun montant d'intérêts à moins qu'un montant au principal ne soit échu (dans ce cas, le taux d'intérêt est égal à [●]) [à partir de [●] [la période de calcul d'intérêts commençant le jour de ou à la date la plus proche de la Date de Changement]]]

[**"Plancher Global"** : Si l'Agent de Détermination détermine que le montant total des intérêts payés et payables concernant chaque Titre, à chaque Date de Paiement d'Intérêts eu égard à la durée des Titres (y compris tout montant d'intérêts payable à la Date de Paiement d'Intérêts tombant à (ou aux alentours de) la Date d'Échéance) (ce montant total, le "**Montant Total d'Intérêts**"), est inférieur au Plancher Global, l'Émetteur paiera le Montant Supplémentaire d'Intérêts correspondant à chaque Titre à la Date d'Échéance. Le Montant Supplémentaire d'Intérêts sera payé en sus du montant des intérêts (le cas échéant) payables à la Date de Paiement d'Intérêts tombant à (ou alentours de) la Date d'Échéance.

Le "**Montant Supplémentaire d'Intérêts**" est un montant qui est égal au Plancher Global moins le Montant Total d'Intérêts.

Le "**Plancher Global**" est un montant qui est égal au Montant du Calcul multiplié par [●] %.]

[Option de Conversion : Chaque Jour Ouvrable d'Exercice de l'Option pendant la durée des Titres, le Détenteur représentant 100% du Montant Nominal Total (ou du nombre souscrits, selon le cas) des Titres a la possibilité d'aviser l'Émetteur, conformément aux modalités et conditions, que le(s) Détenteur(s) a (ont) l'intention d'exercer l'Option de Conversion portant sur la Période de Calcul d'Intérêts actuelle et/ou une ou plusieurs Période de Calcul d'Intérêts future (collectivement, la "**Période de Conversion**"). Pour être valable, cette notification de l'exercice doit strictement respecter les exigences énoncées dans les modalités et conditions, et y compris ce qui est spécifié dans la notification et les délais impartis dans lesquels l'Agent de Détermination accuse réception de la notification. Si la notification est valable, l'Agent de Détermination remettra au Détenteur exerçant l'option une cotation du taux d'intérêt fixe proposé et les autres conditions pertinentes qui s'appliqueraient à la Période de Conversion si l'Option de Conversion est exercée. Si le taux fixe coté et les autres conditions liées sont acceptés (y compris tout autre taux fixe coté ultérieure et toute autre condition si la cotation initiale n'est pas acceptée immédiatement), tels que confirmés par l'Agent de Détermination au Détenteur exerçant l'option, l'Option de Conversion sera ensuite exercée valablement. L'exercice valable de l'Option de Conversion a pour effet que, sans autre formalité ou notification, pour chaque Période de Calcul d'Intérêts incluse dans la Période de Conversion, le Type d'Intérêts sera réputé changer pour devenir un 'Intérêt à Taux Fixe' et le Montant d'intérêts calculé en conséquence. En outre, si le 'Plancher Global' est applicable pour les Titres, le Détenteur exerçant l'Option de Conversion peut accepter, lors de l'exercice de l'Option de Conversion, de la rendre inapplicable. Aussitôt que possible après l'exercice valide ou invalide (selon le cas) de l'Option de Conversion, l'Émetteur en informera l'Agent de Paiement et d'Émission, ainsi que le(s) Détenteur(s).

Une notification valide de l'exercice de l'Option de Conversion ne peut pas être remise par le(s) Détenteur(s) plus de [●] fois pendant la durée des Titres et une notification valide est irrévocable. La remise en bonne et due forme d'une notification d'exercice de l'Option de Conversion et l'accusé de réception donné par l'Agent de Détermination ne feront courir de risque que pour le Détenteur Exerçant l'option.

"Jour ouvrable pour l'Exercice de l'Option" désigne tout jour (en dehors des samedis et dimanches) où les marchés de change et les banques commerciales effectuent des paiements et sont généralement ouverts à [●].]

Tout montant d'intérêts payable en vertu des Titres sera payé en [GBP] [EUR] [USD] [●], ces paiements étant converti de [GBP] [EUR] [USD] [●] en [GBP] [EUR] [USD] [●] au taux de change en vigueur tel que déterminé par l'Agent de Détermination.

REMBOURSEMENT FINAL

Il est prévu de rembourser les Titres le [●] par paiement par l'Émetteur d'un montant de [GBP] [EUR] [USD] [●] par [●] égal à [●] multiplié par [[●] %] [le plus grand entre (i) le niveau déterminé en divisant le niveau de l'[Indice d'Inflation] [[●] Indice, [●], ([Ecran Bloomberg [●] [Page de l'Ecran Reuters [●]] "[●]") (l'"**Indice d'Inflation**")]] pour [●] par le niveau de l'Indice d'Inflation pour [●] et (ii) [●] %].

Le montant payable lors du remboursement des Titres sera payé en [GBP] [EUR] [USD] [●], ce paiement étant converti de [GBP] [EUR] [USD] [●] en [GBP] [EUR] [USD] [●] au taux de change en vigueur tel que déterminé par l'Agent de Détermination.]

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ FACULTATIF

[Ces Titres ne peuvent pas être remboursés anticipativement au choix de l'Émetteur ou du Détenteur.]

[**Option d'Achat** : L'Émetteur peut choisir de rembourser la totalité des Titres avant la Date Fixée pour le Remboursement, en donnant un préavis de minimum [15]/[●] jours ouvrables aux Détenteurs, lequel préavis peut être donné lors de n'importe quel jour ouvrable [tombant durant la période à partir de et en ce compris [●], jusqu'à et y compris [●]] [tombant durant chaque période indiquée ci-dessous sous la rubrique "**Période d'Exercice de l'Option de l'Émetteur**". Les Titres seront remboursés par le versement d'une somme par [●] égale à [[●]%] [au pourcentage indiqué ci-dessous sous la rubrique "Pourcentage du Remboursement Anticipé"] multiplié par [●] le [●] [à la Date du Remboursement Facultatif en Espèces pertinente indiquée ci-dessous sous la rubrique "**Date du Remboursement en Espèces Facultatif**".]

[Période d'Exercice de l'Option de l'Émetteur (chaque date incluse) :]	[Date du Remboursement en Espèces Facultatif :]	[Pourcentage du Remboursement Anticipé (%):]
[●] à [●]	[●]	[●]

Si l'option de rembourser les Titres n'est pas exercée par l'Émetteur alors les Titres seront remboursés à la Date Fixée pour le Remboursement.]

[**Option de Vente** : Un Détenteur peut choisir de revendre un Titre avant la Date Fixée pour le Remboursement, [en donnant un préavis de minimum [●] jours ouvrables à l'Émetteur, lequel préavis peut être donné lors de n'importe quel jour ouvrable [tombant durant la période allant de et y compris [●], jusqu'à et y compris [●]] [tombant durant chaque période indiquée ci-dessous sous la rubrique "**Période d'Exercice de l'Option de Vente**". Les Titres concernés seront remboursés par le versement d'une somme par [●] égale à [[●] %] [au pourcentage indiqué ci-dessous sous la rubrique "Pourcentage du Remboursement Anticipé"] multiplié par [●] le [●] [à la Date du Remboursement Facultatif en Espèces pertinente indiquée ci-dessous sous la rubrique "Date du Remboursement en Espèces Facultatif"] (la "**Date du Remboursement en Espèces Facultatif**".)]

[Période d'Exercice de l'Option de Vente (chaque date incluse) :]	[Date du Remboursement en Espèces Facultatif :]	[Pourcentage du Remboursement Anticipé (%):]
[●] à [●]	[●]	[●]

Si l'option de revendre un Titre n'est pas exercée par le Détenteur, alors le Titre sera remboursé à la Date Fixée pour le Remboursement.]

Le montant payable lors du remboursement anticipé facultatif des Titres sera payé en [GBP] [EUR] [USD] [●], ces paiements étant converti de [GBP] [EUR] [USD] [●] en [GBP] [EUR] [USD] [●] au taux de change en vigueur tel que déterminé par l'Agent de Détermination.]

C.10	Composante dérivée dans le paiement d'intérêts	<p>[Le montant de l'intérêt payable à chaque Date de Paiement d'Intérêts sera calculé par référence aux mouvements de l'Indice d'Inflation. Le <i>spread</i> fixe sera de [●]%. La participation sera [●]. Le taux d'intérêt applicable sera déterminé en divisant le niveau de l'Indice d'Inflation du [●er/ème] mois précédant la Date de Paiement d'Intérêts concernée par le niveau de l'Indice d'Inflation du mois de référence tombant douze mois avant ce mois, en soustrayant 1 et en (exprimant le résultat en pourcentage), en multipliant par la participation et en ajoutant ou en soustrayant le <i>spread</i> fixe. Une diminution du niveau de l'Indice d'Inflation réduira le montant de l'intérêt payable sur les Titres.]</p> <p>[Sans Objet[, il n'y a pas de composant dérivé dans le paiement d'intérêt] les Titres ne paient pas d'intérêt].]</p>
C.11	Admission à la négociation	<p>[Les Titres peuvent être admis à la négociation sur un marché réglementé en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, à Malte, en Norvège, aux Pays-Bas, au Portugal, au Royaume-Uni ou en Suède. [Les Titres peuvent être cotés et admis à la négociation sur un marché en Suisse ou en Italie qui n'est pas un marché réglementé aux fins de la [Directive]][Règlement] Prospectus.]]</p> <p>[Une demande [a été/devrait être] déposée par l'Émetteur (ou en son nom) afin d'admettre les Titres à la négociation sur [le marché réglementé du/d'/de] [le/l'/la] [Irish Stock Exchange plc négociant sous le nom d'Euronext Dublin] [Euronext Paris] [Euronext Bruxelles] [Euronext Amsterdam] [Bourse du Luxembourg] [Bourse de Malte] [NASDAQ OMX Copenhagen] [NASDAQ OMX Stockholm] [NASDAQ OMX Helsinki] [Oslo Stock Exchange] [Nordic Derivatives Exchange (NDX)] [Borsa Italiana S.p.A.] [Bolsas y Mercados Españoles] [Euronext Lisbon] [SIX Swiss Exchange] [multilateral trading facility de EuroTLX SIM S.p.A.] [Nasdaq First North]] avec effet au [●]. Le [SIX Swiss Exchange] [et le] [multilateral trading facility de EuroTLX SIM S.p.A.] [Nasdaq First North]] [n'est] [ne sont] pas [un] [des] marché réglementé[s] aux fins de la [Directive]][Règlement] Prospectus.]]</p> <p>[Sans Objet ; Les Titres ne sont pas destinés à être cotés ou admis à la négociation.]</p>
C.15	Description de la manière dont la valeur de l'investissement est influencée par la valeur de l'instrument sous-jacent	<p>Le rendement et la valeur des Titres qui sont des titres dérivés seront liés à la performance d'un indice d'inflation spécifié. En outre, tout paiement d'intérêts sera calculé par référence à un taux fixe et/ou un ou plusieurs taux variable ou aux mouvements de l'indice d'inflation spécifié.</p> <p>[Les paiements d'intérêts sont calculés par référence à [un Taux Fixe de [●]] [un Taux Variable] [les Taux Fixes 1 et 2, le Taux Variable et le <i>Spread</i> [le Taux lié au Spread Un_(t) et le Taux lié au Spread Deux_(t) [aux mouvements de l'Indice d'Inflation] [et le Facteur Range Accrual] [Une diminution du niveau du [Taux Variable] [de l'Indice d'Inflation] réduira le montant de l'intérêt payable sur les Titres.] [Une augmentation du niveau du Taux Variable] réduira le montant de l'intérêt payable sur les Titres.] [Le montant des intérêts pour une période donnée est cependant soumis à [un taux maximum de [●]] [et à] [un taux minimum de [●].]] [Une diminution du niveau du Facteur Range Accrual réduira le montant des intérêts payables sur les Titres.]]</p> <p>[Les paiements du principal font l'objet d'un ajustement par rapport aux fluctuations de l'Indice d'Inflation. Une diminution du niveau de l'Indice d'Inflation réduira le montant de remboursement payable en vertu des Titres.]</p>
C.16	Date d'expiration ou date d'échéance	<p>Les Titres avec des modalités de remboursement qui font référence à la performance d'un indice d'inflation spécifié, ont un remboursement prévu à la Date Fixée pour le Remboursement.</p>

	des titres	[La Date Fixée pour le Remboursement des Titres est le [●].]
C.17	Procédure de règlement des titres dérivés	<p>Les Titres qui sont des titres dérivés seront livrés à la date d'émission indiquée soit en échange du paiement du prix d'émission (ou dans le cas de Titres ayant une devise de paiement différente de la devise de dénomination, la devise de paiement équivalente du prix d'émission.) soit sans paiement du prix d'émission des Titres. Les Titres peuvent être compensés et réglés par l'intermédiaire d'Euroclear Bank SA/NV, Clearstream Banking <i>société anonyme</i>, Euroclear France, S.A., VP Securities, A/S, Euroclear Finland Oy, Norwegian Central Securities Depository, Euroclear Sweden AB ou SIX SIS Ltd.</p> <p>[Les Titres seront livrés le [●] (la "Date d'Émission") [contre paiement] [sans paiement] du prix d'émission des Titres.]</p> <p>[Les Titres seront compensés et réglés par [Euroclear Bank SA/NV] [Clearstream Banking, <i>société anonyme</i>] [Euroclear France S.A.] [VP Securities A/S] [Euroclear Finland Oy] [Norwegian Central Securities Depository] [Euroclear Sweden AB] [SIX SIS Ltd.] [●].]</p>
C.18	Description du rendement des titres dérivés	<p>La valeur de l'actif sous-jacent auquel des Titres qui sont des Titres dérivés sont liés affectera l'intérêt payé et/ou le montant payé à la Date Fixée pour le Remboursement. L'intérêt et tout montant de remboursement payable sera payé en espèces.</p> <p>[Sans objet : les Titres ne sont pas des titres dérivés.]</p> <p>[Les paiements d'intérêt sont sujets à un ajustement en fonction des mouvements dans l'Indice d'Inflation. [Le montant d'intérêts payable aux Détenteurs à chaque Date de Paiement d'Intérêts sera déterminé en multipliant un pourcentage fixe spécifié [pour les Dates de Paiement d'Intérêts concernées] par un montant égal au niveau de l'Indice d'Inflation pour le [●] [ier/ième] mois précédant la Date de Paiement d'Intérêts concernée divisé par le niveau de l'Indice d'Inflation au [●].][Le montant d'intérêts payable aux Détenteurs à chaque Date de Paiement d'Intérêts sera ajusté par un montant déterminé en divisant le niveau de l'Indice d'Inflation pour le [●] mois précédant la Date de Paiement d'Intérêts pertinente par le niveau de l'Indice d'Inflation pour le [●][ier/ième] mois précédant la Date de Paiement d'Intérêts concernée, en soustrayant 1 et en exprimant le chiffre obtenu comme un pourcentage, multiplié par un pourcentage fixe spécifié [et en [additionnant][soustrayant] un pourcentage spécifié, le Spread].]. Une diminution du niveau de l'Indice d'Inflation réduira le montant de l'intérêt payable en vertu des Titres.] [Le montant de l'intérêt payable aux Détenteurs à chaque Date de Paiement d'Intérêts sera multiplié par le Facteur Range Accrual applicable, ajusté par un montant déterminé en divisant le niveau de l'Indice d'Inflation pour le [●] mois avant la Date de Paiement d'Intérêts pertinente par le niveau de l'Indice d'Inflation pour [●].Une diminution du niveau de l'Indice d'Inflation réduira le montant de l'intérêt payable en vertu des Titres.]</p> <p>Les paiements du principal font l'objet d'un ajustement en fonction des mouvements dans l'Indice d'Inflation. Sous réserve de tout remboursement anticipé des Titres, les Titres seront remboursés le [●] par paiement par l'Émetteur d'un montant par [●] en [GBP] [EUR] [USD] [●] égal à [●] multiplié par le plus élevé (i) du niveau calculé en divisant le niveau de l'Indice d'Inflation de [●] par le niveau de l'Indice d'Inflation de [●] et (ii) [●].Une diminution du niveau de l'Indice d'Inflation réduira le montant de l'intérêt payable en vertu des Titres.]</p>

C.19	Prix de référence final du sous-jacent	<p>Le niveau final de tout indice d'inflation spécifié auquel les Titres qui sont des titres dérivés sont liés sera le niveau pour un mois donné qui est publié sur une page désignée du Reuters Monitor Money Rates Service (à www.reuters.com) ou Bloomberg© (à www.Bloomberg.com) par le sponsor de l'indice d'inflation. Les détails du mois de référence et de la page désignée seront fournis dans les Conditions Définitives.</p> <p>[Le montant payable en vertu des Titres sera calculé en regardant le niveau de l'Indice d'Inflation de [●] sur [la Page de l'Ecran Bloomberg [●]] [de l'Ecran Reuters [●]] tel que déterminé par l'Agent de Détermination.] [Sans objet : les Titres ne sont pas des titres dérivés.]</p>
C.20	Type de sous-jacent	<p>[L'actif sous-jacent est l'Indice d'Inflation. Des informations sur l'Indice d'Inflation, y compris le niveau pour un mois donné, peuvent être trouvées sur [la Page de l'Ecran Bloomberg [●]] [de l'Ecran Reuters [●]] [et sur le site www. [●]].][Sans objet : les Titres ne sont pas des titres dérivés.]</p>
C.21	Marché où les Titres sont négociés	<p>[Une demande [a été / devrait être] déposée par l'Émetteur pour coter les Titres sur [●] et les admettre à la négociation sur le marché réglementé de la [Irish Stock Exchange plc négociant sous le nom d'Euronext Dublin] [Euronext Paris] [Euronext Bruxelles] [Euronext Amsterdam] [Bourse du Luxembourg] [Bourse de Malte] [NASDAQ OMX Copenhagen] [NASDAQ OMX Stockholm] [Oslo Stock Exchange] [Nordic Derivatives Exchange (NDX)] [NASDAQ OMX Helsinki] [Borsa Italiana S.p.A.] [Bolsas y Mercados Españoles] [Euronext Lisbon] [SIX Swiss Exchange] [<i>multilateral trading facility</i>] [de Euro TLX SIM S.p.A.] [Nasdaq First North]] avec effet au [●].]. [Le [SIX Swiss Exchange] [et le] [<i>multilateral trading facility</i>] de EuroTLX SIM S.p.A.] [Nasdaq First North]] [n'est] [ne sont] pas [un] [des] marché[s] réglementé[s] aux fins de la [Directive] [Règlement] Prospectus.]]</p> <p>[Sans Objet ; Les Titres ne sont pas destinés à être cotés ou admis à la négociation.]</p>

Section D – Risques

D.2	Informations clés sur les risques principaux propres à l'Émetteur	<p>Les risques décrits ci-dessous sont des risques matériels existants et émergents que la direction générale a identifié à l'égard du Groupe Bancaire.</p> <p>(i) Risques matériels existants et émergents qui pourraient avoir une incidence sur plus d'un risque principal</p> <p>Conditions économiques, économie générale et questions géopolitiques</p> <p>La répartition des affaires du Groupe Bancaire couvre plusieurs zones géographiques et types de clients. L'ampleur de ces opérations signifie qu'une détérioration de l'environnement économique, ou une augmentation de l'instabilité politique dans les pays où le Groupe Bancaire est actif, ou dans toute économie d'importance systémique, pourrait avoir une incidence négative sur la performance opérationnelle, la situation financière et les perspectives du Groupe Bancaire.</p> <p>Processus de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne</p> <p>L'incertitude autour de Brexit s'est étendue sur l'ensemble de l'année 2018 et s'est intensifiée au cours du second semestre. L'impact complet du retrait ne pourra se réaliser que dans les années à venir, à mesure que l'économie s'adaptera au nouveau régime, mais le Groupe Bancaire continue de surveiller les risques les plus pertinents, y compris ceux qui peuvent avoir une incidence plus immédiate, pour ses affaires :</p>
-----	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> • La volatilité des marchés, y compris des devises et des taux d'intérêt, pourrait augmenter, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur des positions du portefeuille de négociation du Groupe Bancaire. • Le potentiel d'élargissement des écarts de crédit des institutions financières du Royaume-Uni pourrait entraîner une baisse de l'appétit des investisseurs pour les titres de créance du Groupe Bancaire ; ceci pourrait avoir une incidence négative sur le coût et/ou l'accès au financement. • Une révision à la baisse de la notation d'une agence de notation appliquée directement au Groupe Bancaire, ou indirectement suite à la révision à la baisse de la notation d'une agence de notation par le Gouvernement du Royaume-Uni, pourrait augmenter significativement les coûts d'emprunt du Groupe Bancaire, les écarts de crédit et affecter significativement les marges d'intérêt et la position de liquidité du Groupe Bancaire. • L'évolution des perspectives à long terme des taux d'intérêt au Royaume-Uni pourrait avoir une incidence négative sur la norme 19 des normes comptables internationales ("<i>International Accounting Standards</i>") relatives aux engagements en matière de retraite et sur la valeur de marché des placements qui financent ces engagements. • Risque accru de récession au Royaume-Uni avec une croissance plus faible, un taux de chômage plus élevé et une baisse des prix des maisons au Royaume-Uni. Cela aurait un impact négatif sur un certain nombre de portefeuilles du Groupe Bancaire. • La mise en place de barrières commerciales et douanières entre le Royaume-Uni et l'UE pourrait entraîner des retards et une augmentation des coûts dans le passage des marchandises pour les consommateurs de services bancaires aux entreprises. Ceci pourrait avoir une incidence négative sur les niveaux des défauts de consommateurs et les volumes d'affaires, ce qui pourrait entraîner une augmentation des charges de dépréciation du Groupe Bancaire et une diminution des revenus. • Les changements apportés aux droits de "Passeporting" actuels de l'UE nécessiteront d'autres ajustements au modèle actuel pour les opérations bancaires transfrontalières du Groupe Bancaire, ce qui pourrait accroître la complexité opérationnelle et/ou les coûts. • La capacité d'attirer ou d'empêcher le départ de travailleurs qualifiés et compétents peut être affectée par l'approche future du Royaume-Uni et de l'UE à l'égard de la liberté de circulation et de l'immigration dans l'UE en provenance des pays de l'UE et ceci pourrait avoir une incidence sur l'accès de la Banque au vivier de talents de l'UE. • Le cadre juridique dans lequel le Groupe Bancaire opère pourrait changer et devenir plus incertain si le Royaume-Uni prend des mesures pour remplacer ou abroger certaines lois actuellement en vigueur, qui sont basées sur la législation et la réglementation de l'UE, suite à son retrait de l'UE. • Si le Royaume-Uni perdait sa qualification automatique pour faire partie de l'Espace Unique de Paiement en Euros, cela pourrait avoir une incidence sur l'efficacité des systèmes de paiement européens et l'accès à ceux-ci. En outre, la perte de la qualification automatique à l'Espace Economique Européen (EEE) ou de l'accès à l'infrastructure des marchés financiers pourrait avoir une incidence sur la fourniture
--	--	---

		<p>de services aux clients, entraînant probablement une réduction de la part de marché et des revenus et une augmentation des coûts opérationnels du Groupe Bancaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il existe certains risques d'exécution liés au transfert des affaires européennes du Groupe Bancaire à Barclays Bank Ireland PLC. <p>Augmentation des taux d'intérêt ayant une incidence négative sur les conditions de crédit</p> <p>Dans la mesure où les banques centrales augmentent les taux d'intérêt, en particulier sur les principaux marchés du Groupe Bancaire, au Royaume-Uni et aux États-Unis, cela pourrait avoir une incidence sur l'accessibilité à la dette des consommateurs et la rentabilité des entreprises. Bien que les augmentations de taux d'intérêt puissent avoir une incidence positive sur la rentabilité du Groupe Bancaire, dans la mesure où les revenus des affaires de détail et des entreprises pourraient augmenter en raison de la décompression des marges, des augmentations futures des taux d'intérêt, si elles sont plus importantes ou plus fréquentes que prévu, pourraient causer des tensions dans le portefeuille de prêts et l'activité de souscription du Groupe Bancaire. L'augmentation des pertes sur créances, qui entraînerait une augmentation de la provision pour dépréciation, aurait surtout une incidence sur les portefeuilles de détail non garantis et les prêts de gros de qualité inférieure. Les variations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence négative sur la valeur des actifs liquides de haute qualité qui font partie de l'activité d'investissement de la fonction Trésorerie du Groupe Bancaire. Par conséquent, cela pourrait créer plus de volatilité que prévu dans les réserves du Groupe Bancaire au titre du FVOCI.</p> <p>Programme de changement réglementaire et incidence sur le modèle d'affaires</p> <p>Le Groupe Bancaire reste soumis à des niveaux significatifs de changements réglementaires et de surveillance dans de nombreux pays dans lesquels il opère (en particulier au Royaume-Uni et aux États-Unis). Une approche réglementaire plus intensive et des exigences renforcées ainsi que l'incertitude (en particulier à la lumière du retrait du Royaume-Uni de l'UE) et le manque potentiel de coordination réglementaire internationale à mesure que des normes de surveillance renforcées sont élaborées et mises en œuvre pourraient avoir une incidence négative sur les activités du Groupe Bancaire, les stratégies de gestion du capital et des risques et/ou peut conduire le Groupe Bancaire à décider de modifier sa structure juridique, ses structures de capital et de financement et sa répartition des activités, ou de se retirer de certaines activités ou de ne pas prendre s'étendre dans des domaines malgré un potentiel autrement attrayant.</p> <p>(ii) Risques matériels existant et émergents qui ont une incidence individuelle sur des risques principaux</p> <p>Risque de Crédit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dépréciation : L'introduction des exigences de dépréciation de la norme 9 des normes internationales d'information financière ("<i>International Financial Reporting Standards</i>"), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, donne lieu à des provisions pour dépréciation qui sont reconnues plus tôt, sur une base plus prospective et sur un périmètre d'instruments financiers plus large que celui de la norme 39 des normes comptables internationales ("<i>International Accounting Standards</i>") et qui ont eu, et pourraient continuer à avoir, une incidence significative sur la condition financière du Groupe Bancaire.
--	--	---

		<p>2. Secteurs et concentrations spécifiques : Le Groupe Bancaire est exposé aux risques liés aux changements de qualité du crédit et du taux de recouvrement des prêts et avances dus par les emprunteurs et les contreparties d'un portefeuille spécifique. Toute détérioration de la qualité du crédit pourrait entraîner une diminution de la recouvrabilité et une augmentation de la dépréciation dans un secteur spécifique.</p> <p>3. Risque environnemental : Le Groupe Bancaire est exposé aux risques de crédit liés à l'énergie et au changement climatique. Des risques indirects peuvent être encourus en raison de problèmes environnementaux ayant une incidence sur la solvabilité de l'emprunteur, ce qui entraîne une dépréciation plus élevée.</p> <p>Risque de Marché : Les perspectives incertaines quant à l'orientation de la politique monétaire, le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine, le ralentissement de la croissance mondiale et les préoccupations politiques aux États-Unis et en Europe (dont le Brexit) sont quelques-uns des facteurs qui pourraient accroître les risques de marché pour les portefeuilles du Groupe Bancaire.</p> <p>De plus, l'activité commerciale du Groupe Bancaire est de manière générale exposée lors d'une période prolongée de volatilité élevée du prix des actifs, particulièrement si cela affecte négativement la profondeur de la liquidité du marché. Un tel scénario pourrait avoir une incidence sur la capacité du Groupe Bancaire d'exécuter les opérations de clients et pourrait également entraîner une diminution des revenus liés aux flux de clients et/ou des pertes de marché sur son portefeuille existant de risques de marché. Il peut s'agir notamment d'absorber des coûts de couverture plus élevés en raison des risques de rééquilibrage qui doivent être gérés de manière dynamique en fonction des niveaux du marché et des changements de volatilité qui y sont associés.</p> <p>Risque de Trésorerie et de Capital : Le Groupe Bancaire peut ne pas être capable de mener à bien ses plans d'entreprise en raison : a) de son incapacité à maintenir les ratios de capital approprié ; b) de son incapacité à faire face à ses obligations lorsque celles-ci sont dues ; c) d'une revue à la baisse des notations par les agences de notation ; d) de changements négatifs des taux de changes étrangers sur les ratios de capital ; e) des mouvements négatifs dans les fonds de pension ; f) de risque de marché/risque de taux d'intérêt non négocié dans le portefeuille bancaire.</p> <p>Risque Opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cyber-menace : Le secteur financier demeure une cible de choix pour les cybercriminels. Le piratage criminel et le piratage par l'État-nation dans le but de voler de l'argent, de voler, de détruire ou de manipuler des données et/ou de perturber les transactions sont de plus en plus complexes. D'autres événements ont une incidence cumulative sur les services et les consommateurs. Si cette menace n'est pas gérée adéquatement, ceci pourrait entraîner une augmentation des pertes dues à la fraude, l'incapacité d'exercer des fonctions économiques essentielles, un préjudice pour les consommateurs, une censure ou des pénalités réglementaires potentielles, une responsabilité juridique, une réduction de la valeur actionnariale et des atteintes à la réputation. • Fraude : Les criminels continuent d'adapter leurs techniques et se concentrent de plus en plus sur le ciblage des consommateurs et des clients par le biais de méthodes d'ingénierie sociale toujours plus sophistiquées. Les atteintes à la protection des données externes donnent également aux criminels l'occasion d'exploiter les niveaux croissants de données compromises. Ces menaces pourraient entraîner des préjudices aux consommateurs, une perte d'affaires, une
--	--	---

		<p>censure réglementaire, des occasions d'affaires manquées et des atteintes à la réputation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résilience opérationnelle : La perte ou la perturbation du traitement des affaires du Groupe Bancaire est un sujet de risque inhérent matériel au sein du Groupe Bancaire et dans le secteur des services financiers, qu'il s'agisse d'incidences sur les systèmes technologiques, les services immobiliers, la disponibilité du personnel ou le soutien des principaux fournisseurs. L'incapacité d'accroître la résilience dans les processus d'affaires ou dans les services de technologie, d'immobilier ou de fournisseurs dont dépendent les processus d'affaires du Groupe Bancaire peut entraîner un préjudice important pour les consommateurs, des coûts de remboursement des pertes encourues par les consommateurs du Groupe Bancaire, une censure ou des pénalités réglementaires potentielles, et une atteinte à la réputation. • Exposition du fournisseur : Le Groupe Bancaire dépend de fournisseurs pour la fourniture d'un grand nombre de ses services et le développement de technologie. L'absence de suivi et de contrôle des fournisseurs du Groupe Bancaire pourrait conduire à ce que des informations aux clients ou des infrastructures critiques ne soient pas protégées ou disponibles de manière adéquate, en cas de besoin. Le fait de ne pas gérer adéquatement le risque d'outsourcing pourrait entraîner des pertes accrues, une incapacité d'exercer des fonctions économiques critiques, de préjudice aux consommateurs, de censure réglementaire potentielle, de responsabilité juridique et des dommages à la réputation. • Erreur de traitement : Des erreurs opérationnelles ou de paiement matérielles pourraient désavantager les consommateurs, les clients ou les contreparties du Groupe Bancaire et pourraient entraîner une censure réglementaire, une responsabilité juridique, un préjudice de réputation et une perte financière pour le Groupe Bancaire. • Technologies nouvelles et émergentes : Toutefois, l'introduction de nouvelles formes de technologie peut également accroître le risque inhérent. L'incapacité d'évaluer, de gérer activement et de surveiller de près l'exposition aux risques pendant toutes les phases du développement des affaires pourrait entraîner des préjudices pour les consommateurs, une perte d'affaires, une censure réglementaire, des opportunités d'affaires manquées et des atteintes à la réputation. • Capacité à engager et retenir des employés qualifiés : Le fait de ne pas attirer ou d'empêcher le départ d'employés dûment qualifiés pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière du Groupe Bancaire, l'environnement de contrôle et le niveau d'engagement des employés. De plus, ceci peut entraîner une interruption du service, ce qui pourrait ensuite mener à la privation de certains groupes de consommateurs, au préjudice des consommateurs et à des atteintes à la réputation. • Risque fiscal : Il y a un risque que le Groupe Bancaire subisse des pertes en raison de charges fiscales supplémentaires, d'autres coûts financiers ou une atteinte à la réputation du fait du non-respect de ces lois et pratiques, ou d'une gestion inappropriée de ses affaires fiscales, la majeure partie de ce risque étant attribuable à la structure internationale du Groupe Bancaire. • Estimations et jugements comptables critiques : La préparation des états financiers selon les normes internationales d'information financière ("<i>International Financial Reporting Standards</i>") nécessite l'utilisation d'estimations. Elle exige également que la gestion fasse preuve de jugement dans l'application des méthodes comptables pertinentes. Il existe un risque que si le jugement exercé, ou les estimations ou les hypothèses utilisées, s'avéraient par la suite incorrectes, ceci pourrait entraîner des pertes significatives pour le
--	--	--

		<p>Groupe Bancaire, au-delà de ce qui était prévu ou provisionné.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des données et protection de l'information : Le Groupe Bancaire détient et traite de grands volumes de données, y compris les informations personnellement identifiables, la propriété intellectuelle et les données financières. Le défaut de recueillir et de conserver ces données avec exactitude, les protéger contre les violations de la confidentialité et les interférences avec sa disponibilité, expose le Groupe Bancaire à un risque de perte ou l'indisponibilité de données ou des problèmes d'intégrité des données. Ceci pourrait entraîner une censure réglementaire, une responsabilité juridique et une atteinte à la réputation, y compris le risque d'amendes substantielles en vertu du Règlement Général sur la Protection des Données (le "GDPR"), qui renforce les droits des consommateurs en matière de protection des données et accroît la responsabilité du Groupe Bancaire dans sa gestion de ces données. • Commerce non autorisé ou malhonnête : Les opérations non autorisées, telles qu'une position non couverte importante, qui résultent d'un échec des contrôles préventifs ou d'actions délibérées du trader, peuvent entraîner des pertes financières importantes pour le Groupe Bancaire, une perte d'affaires, une perte de confiance des investisseurs et une atteinte à la réputation. • Négociation algorithmique : Dans certains secteurs des services bancaires d'investissement, des algorithmes de négociation sont utilisés pour fixer le prix et gérer les risques liés aux opérations des clients et du principal. Une erreur algorithmique pourrait entraîner une augmentation de l'exposition au marché et des pertes financières ultérieures pour le Groupe Bancaire, ainsi qu'une perte potentielle d'affaires, une perte de confiance des investisseurs et une atteinte à la réputation. <p>Risque lié aux Modèles : Le Groupe Bancaire s'appuie sur des modèles pour soutenir un large éventail d'activités et d'activités de gestion des risques, y compris éclairer les décisions et les stratégies commerciales, mesurer et limiter les risques, évaluer les expositions, effectuer des simulations de crise, évaluer la suffisance du capital, appuyer l'acceptation des nouvelles activités et l'évaluation des risques et des récompenses, gérer les actifs des clients et satisfaire aux exigences en matière de rapports de réunion. Les modèles sont, par nature, des représentations imparfaites et incomplètes de la réalité. Les modèles peuvent également être mal utilisés. Des erreurs de modèle ou une mauvaise utilisation peuvent conduire le Groupe Bancaire à prendre des décisions commerciales inappropriées et à s'exposer à une perte financière, un risque réglementaire, un risque de réputation et/ou des rapports inappropriés sur le capital.</p> <p>Risque lié au Comportement : Il y a le risque de préjudice pour les consommateurs, clients, l'intégrité du marché, la concurrence effective ou le Groupe Bancaire en cas d'offre inappropriée de services financiers, y compris les cas de faute intentionnelle ou de négligence.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une gouvernance de produit inefficace pourrait conduire à de mauvais résultats pour les clients, les sanctions réglementaires, les pertes financières et l'atteinte à la réputation. 2. Le Groupe Bancaire peut être affecté négativement s'il ne parvient pas à atténuer efficacement le risque que des tiers ou ses employés facilitent, ou que ses produits et services soient utilisés pour faciliter, la criminalité financière. Tout manquement à cette obligation peut entraîner des mesures contraignantes de la part des régulateurs du Groupe Bancaire, assorties de pénalités sévères, affectant la réputation et les résultats financiers du Groupe Bancaire. 3. L'absence de protection des données personnelles peut entraîner des
--	--	---

		<p>préjudices potentiels pour les clients et les clients du Groupe Bancaire, des atteintes à la réputation, des sanctions réglementaires et des pertes financières qui, en vertu du GDPR, peuvent être considérables.</p> <p>4. Le non-respect des exigences et des attentes du <i>UK Senior Managers Regime</i>, du <i>Certification Regime</i> et des <i>Conduct Rules</i> peut entraîner des sanctions réglementaires, tant pour les individus que pour le Groupe Bancaire.</p> <p>Risque de réputation : Un risque survenant dans un secteur d'activité peut avoir un effet négatif sur la réputation globale du Groupe Bancaire ; toute opération, investissement ou événement qui, de l'avis des principales parties intéressées, réduit leur confiance dans l'intégrité et la compétence du Groupe Bancaire.</p> <p>Les associations du Groupe Bancaire avec des sujets et secteurs sensibles sont susceptibles d'engendrer un risque de réputation pour le Groupe Bancaire et peuvent entraîner une perte d'affaires, une censure réglementaire et des opportunités d'affaires manquées.</p> <p>En outre, le risque lié à la réputation peut découler de questions opérationnelles ou de questions de conduite qui nuisent aux consommateurs, aux clients, à l'intégrité du marché, à une concurrence effective ou au Groupe Bancaire.</p> <p>Risque juridique et questions juridique, de concurrence et de réglementation : Les litiges, les enquêtes réglementaires, les amendes et autres sanctions liées à la conduite des affaires et aux infractions à la législation et/ou à la réglementation peuvent avoir une incidence négative sur les résultats, la réputation et la capacité du Groupe Bancaire à mener ses activités.</p> <p>Le Groupe Bancaire mène diverses activités dans un marché global hautement réglementé et est donc exposé au risque d'amendes et d'autres sanctions. Les autorités ont continué d'enquêter sur les pratiques passées, ont poursuivi les infractions présumées et ont imposé de lourdes pénalités aux sociétés de services financiers. Tout manquement à la législation et/ou réglementation applicable pourrait entraîner des poursuites pénales, une censure réglementaire, des amendes et d'autres sanctions à l'encontre du Groupe Bancaire ou de son personnel dans les juridictions dans lesquelles il opère. Lorsque des clients, des consommateurs ou d'autres tiers sont lésés par la conduite du Groupe Bancaire, ceci peut également donner lieu à des poursuites judiciaires, y compris les recours collectifs. D'autres litiges peuvent également survenir entre le Groupe Bancaire et les tiers en ce qui a trait à des questions telles que les manquements, l'application des droits ou obligations juridiques découlant des contrats, les lois ou la common law. Toute constatation défavorable dans de telles affaires peut entraîner la responsabilité du Groupe Bancaire à l'égard de tiers ou la non-exécution des droits du Groupe Bancaire comme il est prévu de le faire.</p>
D.3	Informations clés sur les principaux risques propres aux Titres	<p>Vous pouvez perdre jusqu'à la valeur totale de votre investissement dans les Titres :</p> <p>Le paiement de tout montant dû en vertu des Titres est dépendant de la capacité de l'Émetteur à remplir ses obligations lorsque celles-ci sont dues. Les Titres sont des obligations non garanties. Ce ne sont pas des dépôts et ne sont pas protégés en vertu du <i>UK's Financial Services Compensation Scheme</i> ou de tout autre mécanisme de protection et d'assurance des dépôts. Dès lors, même s'il est indiqué que les Titres concernés sont remboursables à hauteur d'un montant égal ou supérieur</p>

à leur prix d'achat initial, si l'Émetteur fait défaut ou est autrement incapable de faire face à ses obligations de paiement ou de livraison en vertu des Titres, vous perdrez tout ou une partie de votre investissement.

Vous pouvez également perdre tout ou partie de l'entière de votre investissement si :

- vous vendez vos Titres avant leur échéance sur le marché secondaire (s'il y en a un) à un montant qui est inférieur au prix d'achat initial ;
- les Titres sont remboursés anticipativement pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Émetteur (par exemple suite à [un changement de loi applicable][une perturbation de la devise] [ou] [un événement fiscal affectant la capacité de l'Émetteur à remplir ses obligations en vertu des Titres]) et le montant versé aux investisseurs est inférieur au prix d'achat initial ; ou
- les modalités et conditions des Titres sont ajustées (en conformité avec les modalités et conditions des Titres), de telle sorte que le montant de remboursement payable aux investisseurs et/ou la valeur des Titres est réduit.

[Risque d'Option : Les Titres sont des instruments financiers dérivés qui peuvent inclure un droit d'option (par exemple, une option d'achat ou option de vente) et qui, par conséquent, ont de nombreuses caractéristiques en commun avec des options. Les opérations sur options (et donc un investissement dans des Titres, y compris des options) comportent un niveau de risque élevé. Toute somme reçue par les investisseurs dans le cadre de l'exercice d'une option peut-être inférieure à leur investissement initial et pourrait être de zéro.]

[Risque de retrait de l'offre publique : En cas d'une offre publique, l'Émetteur peut prévoir dans les Conditions Définitives qu'il s'agit d'une condition de l'offre que l'Émetteur puisse retirer l'offre pour des raisons indépendantes de sa volonté, tels que des événements extraordinaires qui, à la détermination de l'émetteur peuvent être préjudiciables à l'offre. Dans de telles circonstances, l'offre sera considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, lorsque vous avez déjà payé ou livré le montant de la souscription pour les Titres concernés, vous aurez droit au remboursement de ces sommes, mais ne recevrez pas de rémunération qui aurait été accumulée durant la période entre le paiement ou la livraison du montant de la souscription et le remboursement des Titres.]

Risque de réinvestissement/perte de rendement : Suite à un rachat anticipé des Titres pour une raison quelconque, les Détenteurs peuvent être incapables de réinvestir le produit du rachat à un rendement effectif aussi élevé que le rendement des Titres qui sont rachetés.

[Retenue d'impôts américaine sur les montants équivalents à des dividendes : certains paiements présumés sur le produit détenus par des investisseurs non américains de manière générale peuvent être sujets à une retenue d'impôts américaine de 30 pour cent. Aucun montant additionnel ne sera payable en vertu de ces retenues d'impôts.]

Prix de marché volatiles : La valeur de marché des Titres est imprévisible et peut être très volatile, étant donné qu'elle peut être affectée par de nombreux facteurs imprévisibles, y compris : les taux d'intérêts et de rendement sur le marché, les fluctuations des taux de change de la devise ; les contrôles de changes, le temps restant jusqu'à la maturité des Titres ; des événements de nature économique, financière, réglementaire, politique, terroriste, militaire ou autres dans une ou plusieurs juridictions ; des modifications des lois ou

règlements ; la solvabilité de l'Émetteur ou sa solvabilité apparente.

[Risques liés à l'intérêt numérique : Le taux d'intérêt payable sur les Titres varie entre les deux taux spécifiés (dont l'un peut être zéro) en fonction de la performance du Taux Variable. La performance de taux d'intérêt variables dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment l'offre et la demande sur les marchés monétaires internationaux, qui sont influencés par les mesures prises par les gouvernements et les banques centrales, ainsi que des spéculations et d'autres facteurs macroéconomiques.]

[Risques liés à l'Intérêt lié au Spread : Le taux d'intérêt payable sur les Titres est lié au *spread* du *Spread-Linked Rate One_(t)* sur le *Spread-Linked Rate Two_(t)* à la date de détermination. Si à cette date de détermination le *Spread-Linked Rate Two_(t)* est égal ou supérieur au *Spread-Linked Rate One_(t)*, aucun intérêt ne sera payable sur les Titres.]

[Risques liés aux Taux Variables : La performance du taux d'intérêt variable dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment l'offre et la demande sur les marchés monétaires internationaux, qui sont influencés par les mesures prises par les gouvernements et les banques centrales, ainsi que les spéculations et d'autres facteurs macro-économiques. Si le calcul et la publication du taux de référence pertinent est définitivement interrompu, la détermination du taux de référence, conformément toutes méthodes alternatives, pourra entraîner le remplacement du taux de référence pertinent par un autre ou qu'il soit procédé au remboursement des Titres.]

[Risques liés aux indices d'inflation : les investisseurs sont exposés à la performance de l'Indice d'Inflation, qui peut être sujet à des fluctuations qui peuvent ne pas correspondre à celles d'autres indices et peuvent ne pas correspondre parfaitement au taux d'inflation subi par les investisseurs dans leur pays d'origine. Les paiements [d'intérêts] [et] [en cas de remboursement] seront calculés par référence à l'évolution de l'Indice d'Inflation depuis le [●]. De tels calculs peuvent être effectués par référence à l'Indice d'Inflation pour un mois qui précède de plusieurs mois la date du paiement et pourrait donc être sensiblement différent du niveau de l'inflation au moment du paiement des Titres. Toute information sur les performances passées de l'Indice d'Inflation ne doit pas être considérée comme une indication de la façon dont les prix vont changer à l'avenir. Dans un environnement déflationniste, [l'intérêt à payer peut être inférieur à ce que les investisseurs auraient reçu sur base d'un taux d'intérêt fixe qui aurait été appliqué sans aucun ajustement lié à l'inflation] [et] [le montant du remboursement pourrait être réduit.]]

En cas de survenance de certains événements se rapportant à l'Indice d'Inflation, l'Émetteur ou l'Agent de Détermination peut déterminer le niveau de cet Indice d'Inflation, déterminer un successeur à un Indice d'Inflation interrompu (sauf lorsqu'un Indice d'Inflation prénommé figure dans les modalités et conditions des Titres, et auquel cas le successeur sera un Indice d'Inflation prénommé), modifier le niveau de l'Indice d'Inflation recalculé, ou y apporter des ajustements par référence aux déterminations, substitutions, modifications ou ajustements équivalents apportés pour l'obligation liée spécifiée dans les modalités et conditions des Titres ou l'obligation de recours sélectionnée par l'Agent de Détermination. De tels événements ou une telle détermination peuvent avoir une incidence négative sur la valeur des Titres. Si l'Agent de Détermination n'est pas en mesure de définir un successeur à l'Indice d'Inflation interrompu, l'Émetteur remboursera anticipativement les Titres.]

[Risques liés aux Titres qui comprennent une option pour l'Émetteur de changer la méthode de calcul des intérêts : Les Titres portent intérêt à un taux qui convertit, au choix de l'Émetteur, une [combinaison de] taux [fixe/variable/variable inversé/lié à l'inflation/numérique/lié au *spread*/coupon

		<p>zéro] vers une [combinaison de] taux [fixe/variable/ variable inversé/lié à l'inflation/numérique/lié au <i>spread</i>/coupon zéro]. L'investisseur n'aura aucun contrôle sur l'exercice ou non de cette option. Si l'Émetteur choisit d'exercer cette option, cela peut affecter le marché secondaire ainsi que la valeur de marché des Titres, étant donné que l'Émetteur pourrait avoir converti le taux parce que le[s] taux de remplacement est/[sont] plus faible[s].]</p> <p>[Risques liés aux Titres où le calcul d'intérêt comprend un Facteur Range Accrual. Les Titres portent intérêt à un taux qui est soumis à l'application d'un Facteur Range Accrual prévu. Si le Facteur Range Accrual à l'égard d'une Date de Paiement d'Intérêts est inférieur au Facteur Range Accrual à l'égard de toute Date de Paiement d'Intérêts antérieure, le montant des intérêts payables à l'égard des Titres à cette Date de Paiement sera inférieur au montant des intérêts versés à l'égard des Titres lors de cette Date de Paiement d'Intérêts antérieure.]</p> <p>[Range Accrual : En plus des risques associés aux taux d'intérêts applicables, les investisseurs seront exposés à la performance du(des) taux de référence du sous-jacent utilisé(s) afin de déterminer le facteur range accrual applicable. Il est possible que, dans le cas où le(s) taux de référence du sous-jacent soit(en)t écarté(s) de la tranche concernée aux dates d'observation concernées, le montant d'intérêts payable pour cette période d'intérêts soit substantiellement diminué, et puisse atteindre zéro.</p> <p>[Rendement plafonné : Comme le montant d'intérêts est soumis à un plafond, le rendement que les Détenteurs peuvent recevoir est limité.]</p> <p>[Risques liés aux Titres dont la monnaie de règlement est différente de la monnaie dans laquelle ils sont libellés : les Investisseurs sont exposés à la performance relative de la monnaie de règlement en vertu des Titres et la monnaie dans laquelle les Titres sont libellés . Si la valeur de la monnaie dans laquelle les Titres sont libellés baisse par rapport à la valeur de la monnaie de règlement, les montants à payer dans la monnaie de règlement aux investisseurs seront réduits.]</p> <p>[Risques liés aux Frais de Règlement : Les paiements en vertu des Titres peuvent faire l'objet d'une déduction des impôts et des frais de règlement (qui peuvent comprendre les coûts, frais, dépenses ou autres montants payables dans le cadre du remboursement, de l'exercice ou du règlement des Titres), le cas échéant. Cette déduction réduira le montant payable aux investisseurs lors du remboursement ou lors du remboursement anticipé.]</p>
D.6	Avertissement sur les risques que les investisseurs perdent tout ou partie de la valeur de l'investissement	<p>[Le capital investi dans les Titres est à risque. Par conséquent, vous pouvez perdre la valeur de la totalité de votre investissement, ou une partie de celui-ci.]</p> <p>[Sans objet : à moins que l'Émetteur ne fasse défaut ou qu'il tombe en faillite et pour autant que vous déteniez vos titres jusqu'à l'échéance et qu'ils ne soient pas rachetés anticipativement ou ajustés, le capital que vous avez investi n'est pas à risque.]</p>
Section E – Offre		
E.2 b	Raisons de l'offre et utilisation du produit si autre que la réalisation d'un bénéfice et/ou la couverture de	<p>Le produit net de chaque émission de Titres sera utilisé par l'Émetteur pour ses besoins généraux, ce qui comprend la réalisation d'un bénéfice et/ou la couverture de certains risques. Si l'Émetteur choisit au moment de l'émission des Titres de faire un usage différent ou plus spécifique du produit, l'Émetteur décrira cette utilisation dans les Conditions Définitives.</p> <p>[Sans Objet : le produit net sera utilisé par l'Émetteur pour réaliser un bénéfice</p>

	certains risques	<p>et/ou couvrir certains risques.]</p> <p>[Sans objet : les Titres n'ont pas été offerts au public.]</p> <p>[Raisons de l'offre et utilisation des produits : [●]]</p>
E.3	Description des modalités et conditions de l'offre	<p>[Les modalités et conditions de toute offre de Titres au public peuvent être déterminés par accord entre l'Émetteur et [●] (le "Gestionnaire") au moment de chaque émission.</p> <p>[Sans Objet : les Titres n'ont pas été offerts au public.]</p> <p>[Les Titres sont offerts sous réserve des conditions suivantes :</p> <p>Prix de l'Offre : [Le Prix d'Émission] [[●]% du Prix d'Émission] [●]</p> <p>Conditions auxquelles l'offre est soumise : [●]</p> <p>Description de la procédure de demande : [●]</p> <p>Détails du montant minimum et/ou maximum de la demande : [●]</p> <p>Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs : [●]</p> <p>Détails de la méthode et des limites dans le temps pour le paiement et la livraison des Titres : [la période allant de [●] jusqu'à [●]] [la Date d'Émission] [la date qui tombe [●] jours ouvrables après celle-ci]</p> <p>Manière et Date à laquelle les résultats de l'offre doivent être rendus publics : [●]</p> <p>Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés : [●]</p> <p>Catégories de Détenteurs auxquels les Titres sont offert et tranche(s), le cas échéant, réservées pour certains pays : [●]</p> <p>Procédure de notification aux souscripteurs du montant alloué et indication si la négociation peut commencer avant que cette notification ne soit faite : [●]</p> <p>Nom(s) et adresse(s), dans la mesure connue de l'Émetteur, des placeurs dans les différents pays où l'offre a lieu : [l'(les) Offrant(s) Autorisés [initial(initialiaux)]] [Aucun] [●]]</p>
E.4	Description des intérêts significatifs de l'offre/l'émission, y compris les intérêts conflictuels	<p>[Le(s) Gestionnaire(s) ou offrant(s) autorisé(s) concerné(s) peuvent recevoir des honoraires en rapport avec toute émission ou offre de Titres. Des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre l'Émetteur, l'Agent de Détermination, le(s) Gestionnaire(s) ou offrant(s) autorisé(s) concerné(s) ou leurs sociétés liées (qui peuvent avoir des intérêts dans des opérations sur produits dérivés liés à(aux) actif(s) sous-jacent(s) qui peuvent, sans le vouloir, affecter négativement le prix du marché, la liquidité ou la valeur des Titres) et les Détenteurs.</p> <p>[Le[s] [Gestionnaire[s]] [Offrant(s) initial [initialiaux] Autorisé[(s)]] recevront des commissions globales égales à [●] % du montant nominal global des Titres.] [Tout [Tous] [les] [Gestionnaire(s)] [Offrant(s) Initial [Initialiaux] Autorisé[(s)] et ses [leurs] sociétés liées peuvent être engagés, et peuvent s'engager pour l'avenir, dans des opérations de couverture par rapport à l'] [aux] actif[s] sous-jacent[s].]</p> <p>[Sans Objet : aucune personne impliquée dans l'émission ou l'offre n'a aucun intérêt ou conflit d'intérêts, qui est significatif pour l'émission ou l'offre de</p>

		Titres.]
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur/l'offreur	<p>L'Émetteur ne facturera pas de frais aux Détenteurs dans le cadre de toute émission de Titres. Les offreurs peuvent, toutefois, facturer des frais aux Détenteurs. Ces frais (le cas échéant) seront déterminés par accord entre l'offreur et les Détenteurs au moment de chaque émission.</p> <p>[Sans Objet : [aucun frais ne sera facturé au Détenteur par l'émetteur ou [l'/les] offreur[s].]][les Titres n'ont pas été offert au public.]]</p> <p>[Les frais estimés suivants seront facturés au Détenteur par [l'] [les] offreur[s] : [●] [frais dans une fourchette entre [●] et [●]] [(qui, pour [●] investi, équivaut à [●])].]</p> <p>[Sans Objet : les Titres n'ont pas été offerts au public.]</p>